



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE



PROJET DE TERRITOIRE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU LAC D'AIGUEBELETTE



ÉDITO

Depuis le milieu des années 1970, les communes du bassin versant du lac d'Aiguebelette se sont regroupées au sein de structures intercommunales afin de répondre aux enjeux liés à la protection du lac et de son environnement, au développement économique et aux évolutions démographiques.

C'est ainsi qu'a été créé en 1975 le Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac d'Aiguebelette qui associait les 5 communes riveraines du lac et le département de la Savoie, puis en 1998, la Communauté de Communes du lac d'Aiguebelette qui regroupe maintenant 10 communes.

Au fil du temps, cette organisation a permis de rendre notre territoire de plus en plus attractif tout en préservant un cadre de vie qui revêt un caractère unique.

Mais la préservation de ce fragile équilibre et les besoins croissants de services à la population doivent aujourd'hui être mis en perspective avec un certain nombre d'évolutions, qu'elles soient démographiques, sociétales, environnementales, économiques ou encore administratives.

C'est pour cela qu'il nous a semblé essentiel que nous puissions, tous ensemble, imaginer et définir ce que nous souhaitons comme territoire « pour demain » en fixant les orientations et les objectifs qui devront guider nos politiques et nos actions dans les 15 prochaines années.

Si ce projet a été initié par les élus de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, il est surtout le fruit d'un travail participatif et d'une très large concertation qui a été animée par l'Agence Alpine des Territoires et qui a associé les habitants et les acteurs socioprofessionnels, associatifs et institutionnels.

Au-delà de la définition d'orientations et d'objectifs, il est aussi l'expression d'une ambition, de valeurs et d'attentes partagées pour tendre vers un développement harmonieux, durable, respectueux de notre environnement qui favorise la proximité des services et le lien social.

Dans cette dimension, il rejoint aujourd'hui les aspirations de la CCLA de s'ouvrir à d'autres territoires qui partagent ces mêmes valeurs et notamment d'intégrer le Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Construit autour de trois axes, le projet de territoire est décliné sous formes d'orientations et d'objectifs opérationnels que nous vous invitons donc à découvrir.

Il doit maintenant servir de cadre à nos engagements et à nos actions, que nous soyons élus, acteurs socioprofessionnels, associatifs ou habitants.

L'équipe de pilotage

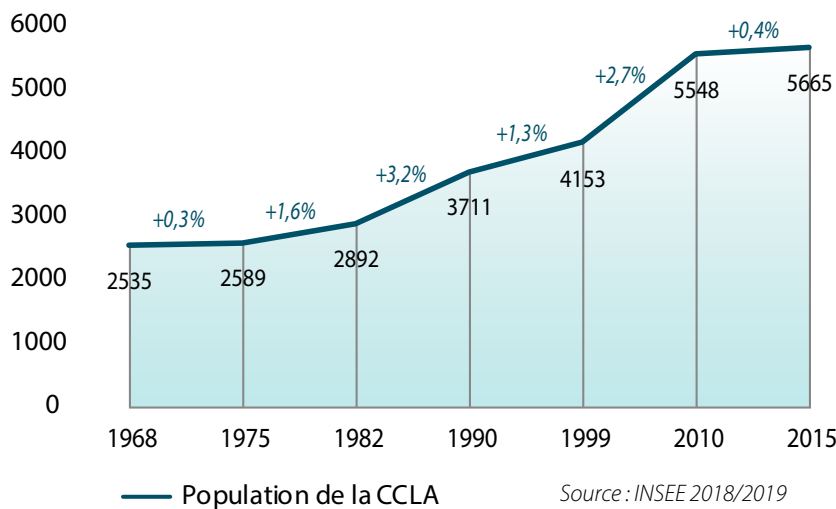
SOMMAIRE

Axe 1 : Les dynamiques démographiques et économiques	4
1 La trajectoire démographique : une population qui a doublé en 30 ans, mais une dynamique démographique qui fléchit	4
2 La structure de la population : le fléchissement concerne la population jeune	7
3 Le parc de logements suit la croissance démographique	8
4 Le nombre de résidences secondaires et la production de nouveaux logements baissent	8
5 Emploi total : une croissance continue	10
6 Zoom sur l'évolution de l'emploi salarié privé : le secteur du commerce progresse	11
7 L'emploi touristique : une part importante de l'emploi privé	11
8 Un territoire qui demeure résidentiel	12
9 Une grande stabilité du système de production agricole, mais une forte décroissance du nombre de sièges d'exploitation	13
10 La synthèse du diagnostic	14
11 Les orientations et objectifs de l'axe 1 : Vers une dynamique économique en phase avec l'ADN du territoire	15
Axe 2 : Attractivité et relations avec les territoires voisins	21
1 Attractivité résidentielle : des évolutions sociologiques marquées	21
2 Une chute du solde migratoire qui pèse sur l'attractivité résidentielle	22
3 La mobilité des actifs : des flux domicile travail tournés vers les agglomérations	22
4 La mobilité interne et externe : un territoire au cœur des flux et des échanges	24
5 Attractivité touristique : une capacité d'hébergement touristique qui s'érode, mais une fréquentation qui reste forte	24
6 La capacité d'accueil touristique stable	25
7 Une fréquentation qui repose sur l'hôtellerie de plein air	26
8 De moins en moins de résidences secondaires	26
9 Les retombées économiques du tourisme	27
10 La synthèse du diagnostic	28
11 Les orientations et objectif de l'axe 2 : Vers une attractivité maîtrisée et organisée au bénéfice du territoire et de ses habitants	29
Axe 3 : Cadre et conditions de vie	33
1 Un niveau de vie confortable	33
2 Equipements et services à la population	34
3 Des espaces naturels et agricoles préservés	36
4 Le changement climatique : une forte augmentation des températures qui impacte les lacs alpins	36
5 La synthèse du diagnostic	38
6 Les orientations et les objectifs de l'axe 3 : Vers une bonne gestion des ressources du territoire pour une cadre de vie préservé	39

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

1. LA TRAJECTOIRE DÉMOGRAPHIQUE : UNE POPULATION QUI A DOUBLÉ EN 30 ANS, MAIS UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE QUI FLÉCHIT

Population de la CCLA



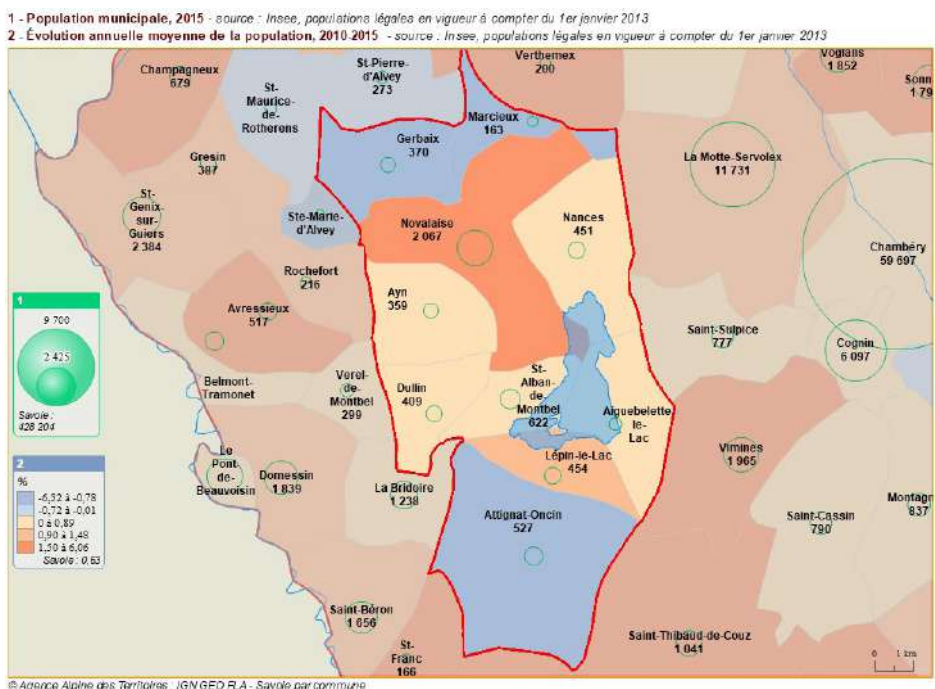
5747 habitants en 2016

Depuis 1968, la CCLA a doublé sa population, avec une croissance régulière. Elle a été très forte entre 1999 et 2010 (+2,7%/an en moyenne) et semble en revanche marquer un fléchissement entre 2010 et 2015 avec 5665 habitants (+0,42%/an), soit 23 habitants supplémentaires chaque année (contre 125 par an entre 1999 et 2010).

Population par commune et évolution entre 2010 et 2015

En comparaison, la croissance démographique annuelle moyenne du Département est de 0,6 %/an.

Sur le territoire de la CCLA, la croissance démographique ne touche pas la totalité des 10 communes de la CCLA. Si Novalaise connaît une croissance forte (+1,6%/an), 3 communes perdent des habitants.



Évolution démographique par commune depuis 1968

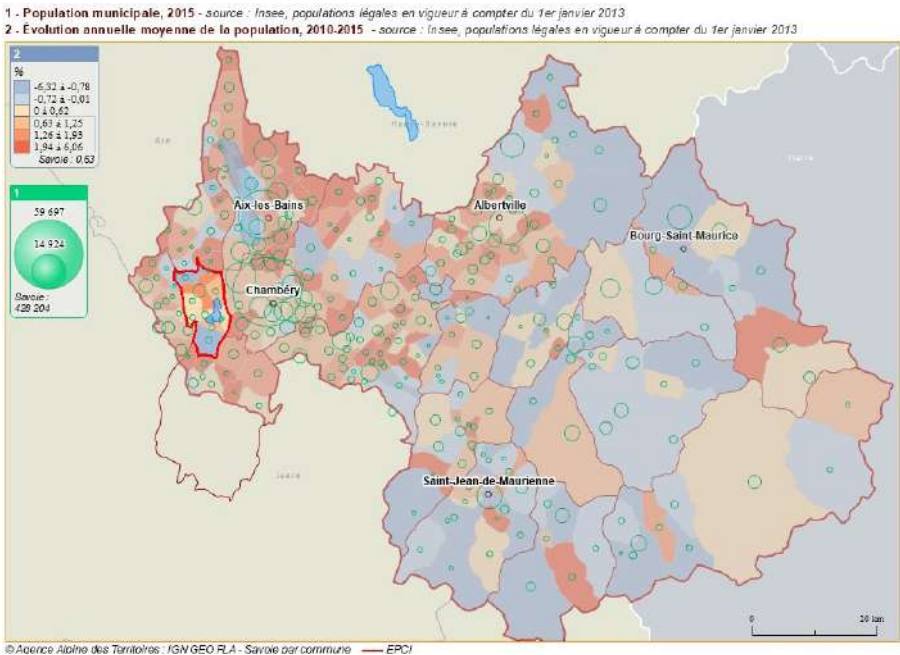
CCLA	1968	1975	Évolution annuelle 1968/1975	1982	Évolution annuelle 1975/1982	1990	Évolution annuelle 1982/1990	1999	Évolution annuelle 1990/1999	2010	Évolution annuelle 1999/2010	2015	Évolution annuelle 2010/2015
Aiguebelette-le-Lac	122	138	1.8%	149	1.1%	170	1.7%	191	1.3%	240	2.1%	243	0.2%
Attignat-Oncin	448	380	-2.3%	397	0.6%	398	0.0%	418	0.5%	555	2.6%	527	-1.0%
Ayn	274	271	-0.2%	255	-0.9%	288	1.5%	278	-0.4%	350	2.1%	359	0.5%
Dullin	192	214	1.6%	222	0.5%	326	4.9%	333	0.2%	402	1.7%	409	0.3%
Gerbaix	162	143	-1.8%	152	0.9%	288	8.3%	322	1.2%	416	2.4%	370	-2.3%
Lépin-le-Lac	168	190	1.8%	191	0.1%	255	3.7%	282	1.1%	433	4.0%	454	1.0%
Marcieux	80	84	0.7%	95	1.8%	97	0.3%	120	2.4%	185	4.0%	163	-2.5%
Nances	138	190	4.7%	188	-0.2%	237	2.9%	330	3.7%	434	2.5%	451	0.8
Novalaise	735	802	1.3%	1017	3.5%	1234	2.4%	1432	1.7%	1913	2.7%	2067	1.6
Saint-Alban-de-Montbel	216	177	-2.8%	226	3.6%	418	8.0%	447	0.7%	620	3.0%	622	0.1
Total	2535	2589	0.3%	2892	1.6%	3711	3.2%	4153	1.3%	5548	2.7%	5665	0.4

Source : INSEE 2016



Évolution comparée aux autres territoires de la Savoie

La croissance démographique profite aujourd’hui aux agglomérations (Grand Lac : 1,4%/an, et Grand Chambéry : +0,8%/an), alors que les territoires de montagne perdent des habitants (Tarentaise, Maurienne). Jusqu’en 2010, tous les territoires étaient positifs, la dynamique démographique jouait surtout en faveur de la «périurbanisation» (Cœur de Savoie, Avant-pays savoyard). Depuis les années 2010, on assiste à une nouvelle « métropolisation » : les territoires urbains et périurbains du Sillon alpin tirent leur épingle du jeu.



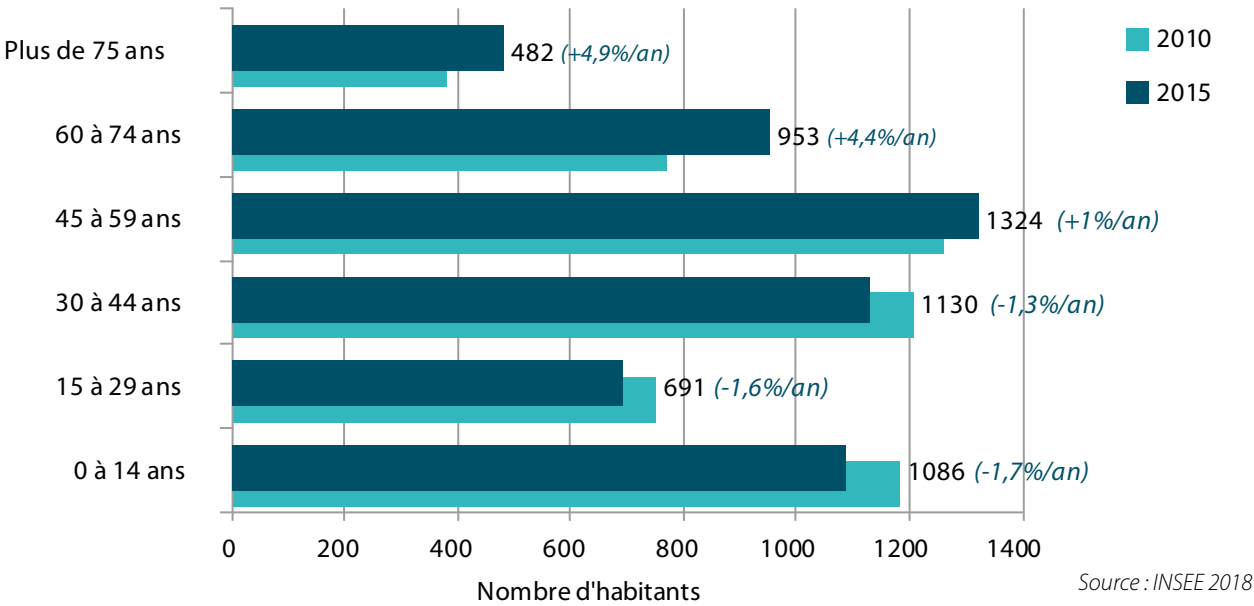
Population municipale

Territoires	1999	2010	Évolution annuelle moyenne 1999/2010	2015	Évolution annuelle moyenne 2010/2015
Avant-pays savoyard	23 243	28 913	2.2%	30229	0.9%
Arlysère	53 558	59 027	1.0%	60459	0.5%
Grand Chambéry	119 095	127 475	0.7%	132 894	0.8%
Cœur de Savoie	28 866	34 442	1.8%	36 216	1.0%
Maurienne	41 607	44 579	0.7%	43 240	-0.6%
Tarentaise	47 836	51 867	0.8%	51 410	-0.2%
Savoie	373 258	414 979	1.1%	428 204	0.6%

2. LA STRUCTURE DE LA POPULATION :
LE FLÉCHISSEMENT CONCERNE LA POPULATION JEUNE

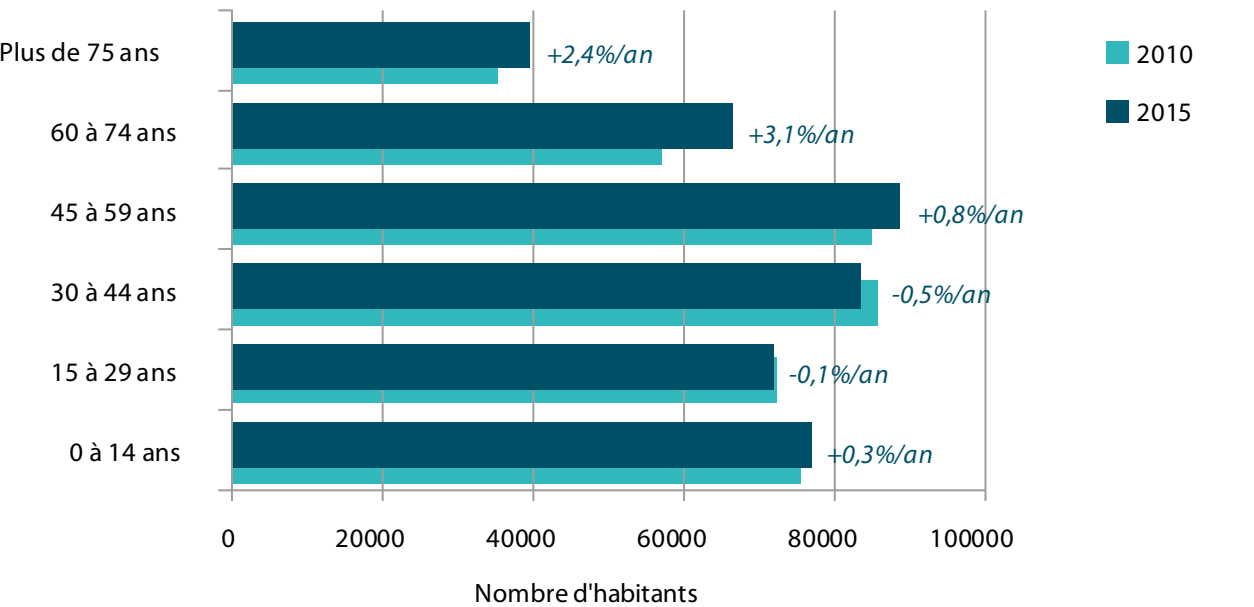
Évolution de la population par tranche d’âge entre 2010 et 2015 - CC Lac d’Aiguebelette

Le territoire connaît un vieillissement marqué, davantage que la moyenne savoyarde et française (+4,9%/an pour les + de 75 ans, contre 2,3%/an pour la Savoie). Les tranches d’âge des jeunes et jeunes actifs sont en décroissance sur le territoire.



Évolution de la population par tranche d’âge - Savoie

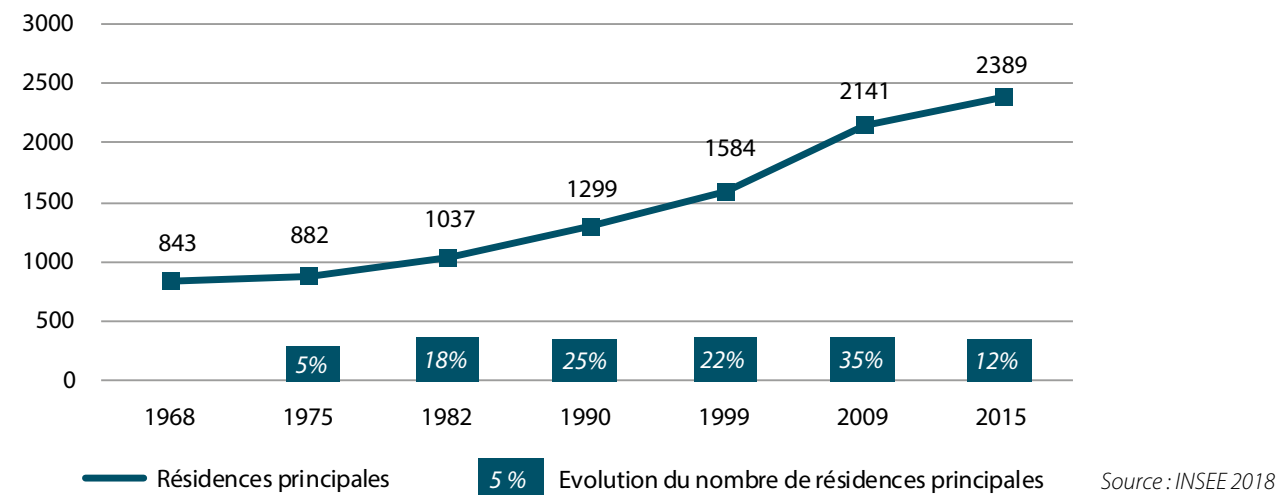
A l’échelle de la Savoie, ce sont également les tranches d’âges des jeunes et jeunes actifs qui connaissent une évolution négative entre 2010 et 2015.



3. LE PARC DE LOGEMENTS

SUIT LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Après une évolution très forte du nombre de logements en résidences principales (+35% entre 1999 et 2009), la croissance ralentit nettement (+12 % entre 2009 et 2015).

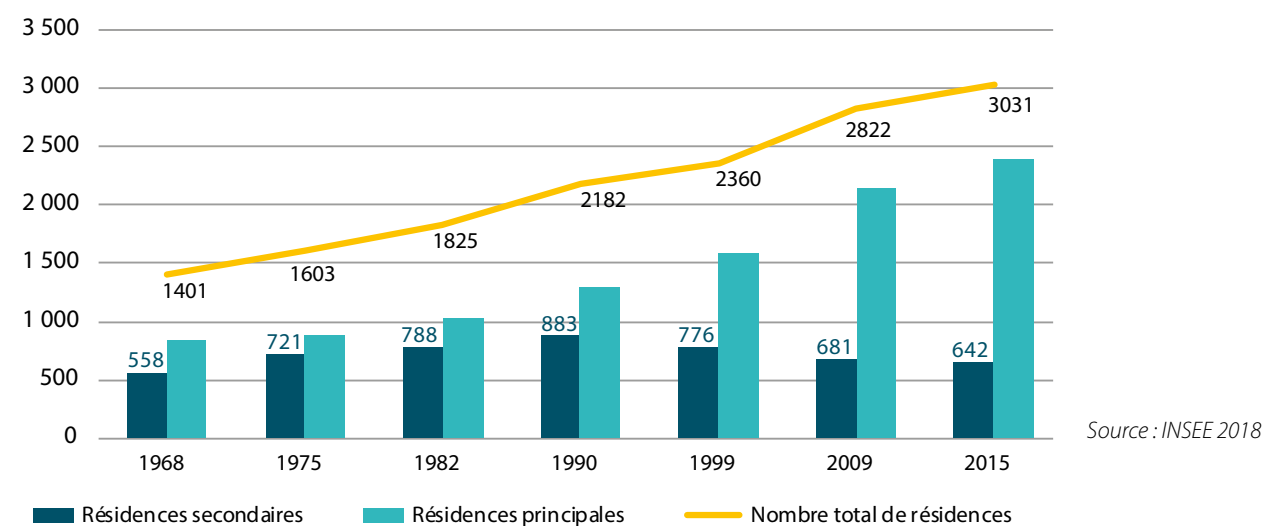


4. LE NOMBRE DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

ET LA PRODUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS BAISSENT

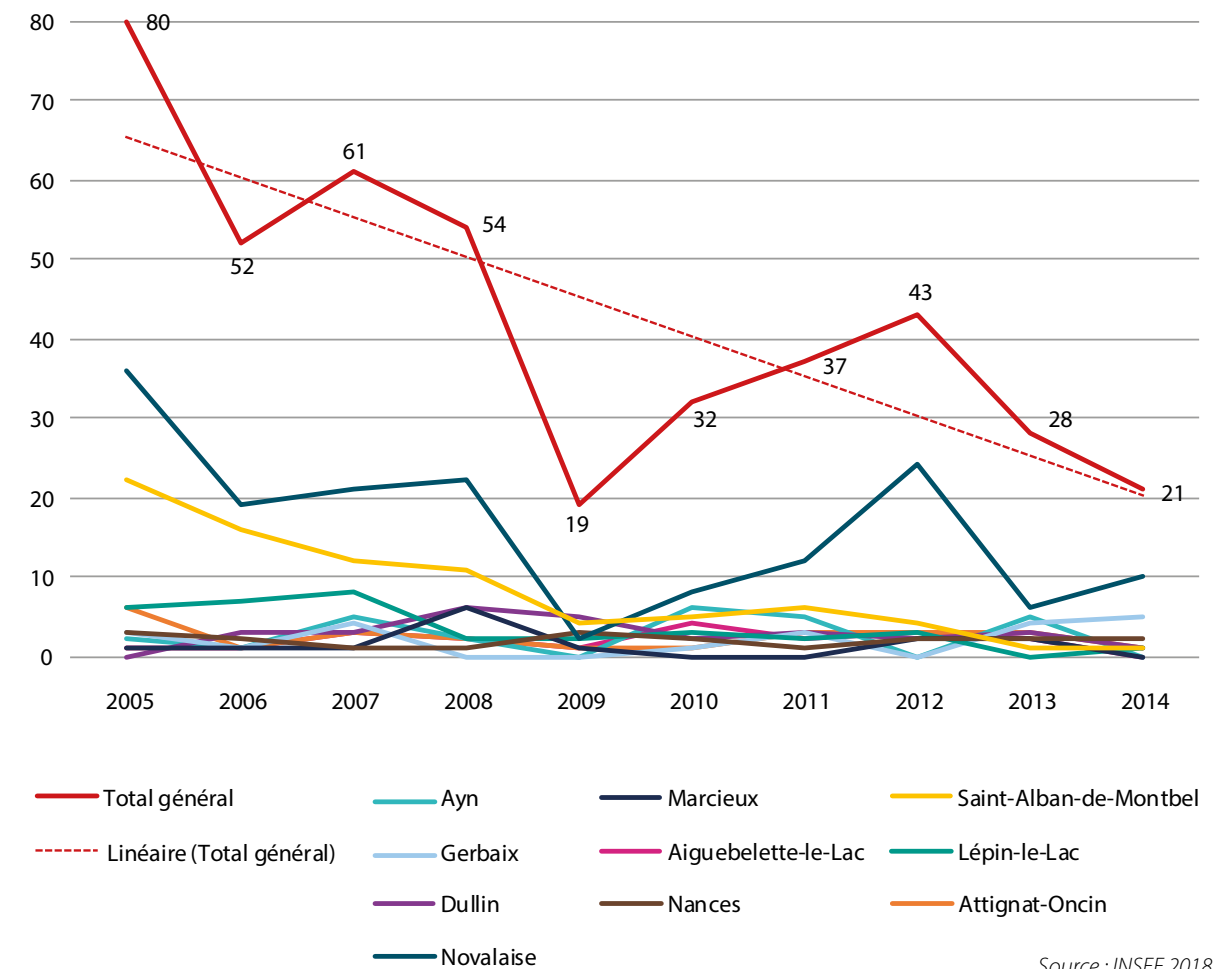
Les résidences secondaires

La baisse du nombre de résidences secondaires nourrit la croissance des résidences principales. Entre 2009 et 2015, ce sont 40 résidences secondaires qui sont devenues résidences principales. Elles représentent 15 % de l'augmentation des résidences principales.



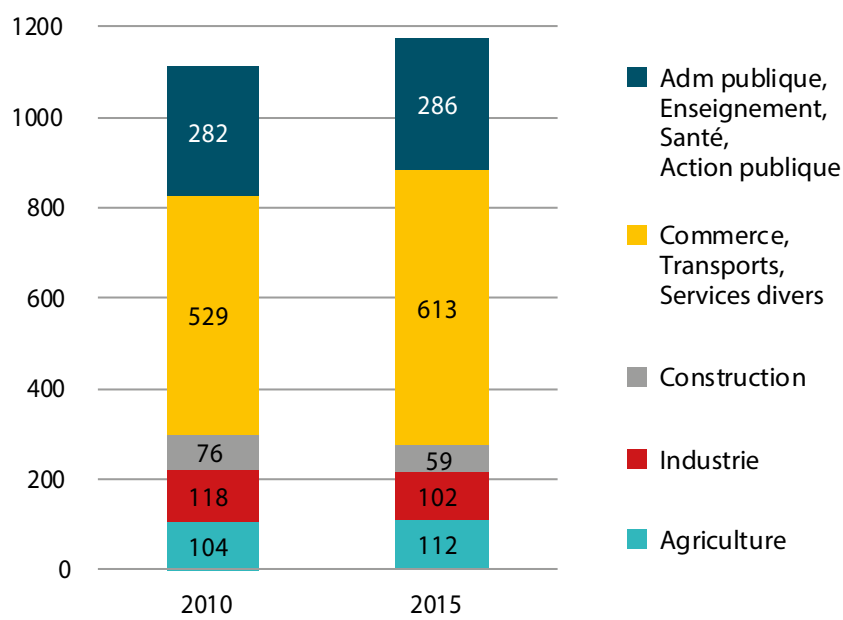
La production de logements en baisse

Depuis 2005, 427 logements ont été construits. Mais le niveau annuel a été divisé par 4, passant respectivement de 80 logements construits en 2005 à 21 logements en 2014. Toutes les communes sont concernées. Novalaise a connu un regain en 2012 pour retrouver un niveau de production de logements d'une dizaine par an en 2014.



5. EMPLOI TOTAL : UNE CROISSANCE CONTINUE

Emploi total - CCLA



1172 emplois en 2015

L'emploi a connu une évolution de 1,1% /an entre 2010 et 2015, même si un fléchissement est à noter ces dernières années (comme pour la plupart des territoires). C'est la part du secteur Commerce Transport Service qui a connu la plus forte hausse.

Source : INSEE 2018

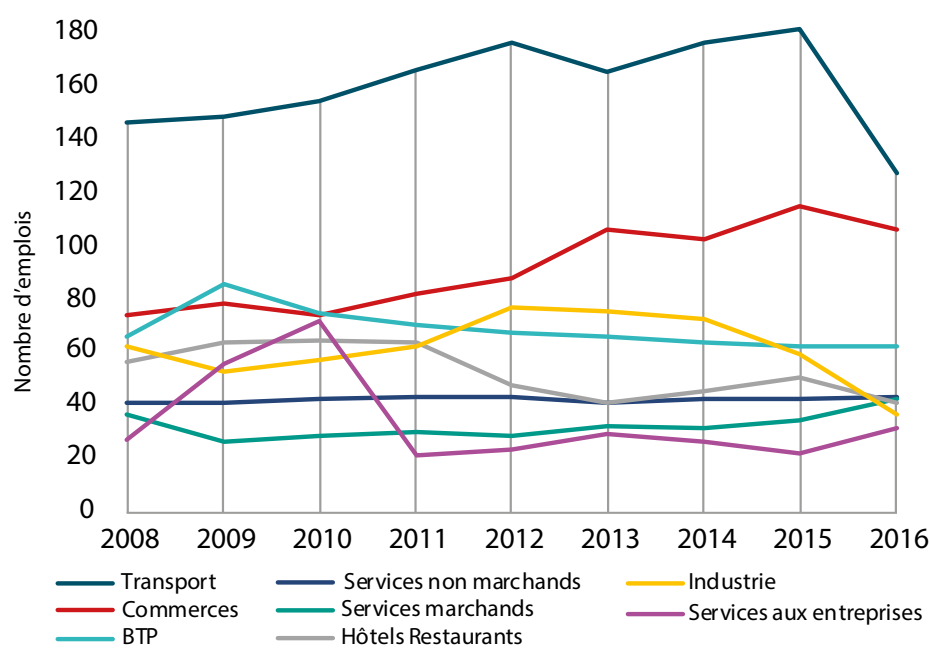
Évolution de l'emploi comparée avec les autres territoires

Territoires	ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI	
	1999/2010	2010/2015
CCLA	2.2%	1.1%
Avant-pays savoyard	1.6%	0.7%
Grand Lac	2.7%	1.3%
Grand Chambéry	1.6%	0.4%
Coeur de Savoie	2.5%	1.0%
Maurienne	1.1%	-1.1%
Tarentaise	1.1%	0.3%
Arlysère	1.7%	-0.1%
Savoie	1.7%	0.3%

Source : INSEE 2018

6. ZOOM SUR L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ : LE SECTEUR DU COMMERCE PROGRESSE

Emplois salariés privés - CCLA



En 2016, le territoire compte 486 emplois salariés privés et connaît une légère diminution (507 en 2008). La part du commerce a beaucoup progressé alors que le secteur des transports connaît une forte baisse entre 2008 et 2016.

Source : URSSAF 2018

7. L'EMPLOI TOURISTIQUE : UNE PART IMPORTANTE DE L'EMPLOI PRIVÉ

La part de l'emploi touristique est importante dans l'emploi privé : 34,8 % (contre 24 % sur le Département). Mais il stagne sur la période 2008/2016 (35,7 % des emplois salariés privés en 2008).

Emplois salariés privés du tourisme	2008	Part des emplois salariés privés du tourisme 2008	2016	Part des emplois salariés privés du tourisme 2016	Évolution annuelle 2008/2016
CCLA	181	35.7	168	34.8	-0.9%
Grand Lac	2179	11.3	2712	13.6	2.8%
Avant-pays savoyard	365	9.5	393	10.2	0.9%
Grand Chambéry	5769	13.6	5562	13	-0.5%
Coeur de Savoie	558	7.9	525	6.6	-0.8%
Maurienne	3503	26.7	4075	32.8	1.9%
Tarentaise	12 846	49.8	17 041	56.3	3.6%
Savoie	26 941	21.1	32 375	24.3	2.3%

Source : URSSAF 2018

8. UN TERRITOIRE QUI DEMEURE RÉSIDENTIEL

Année	Nombre d'emplois	Nombre d'actifs	Indice de concentration de l'emploi *
1999	896	1762	0.51
2010	1109	2473	0.45
Évolution moyenne 1999/2010	2.2%	3.4%	
2015	1172	2542	0.46
Évolution moyenne 1910/2015	1.1%	0.6%	

Comme la plupart des territoires ruraux, le bassin du lac d'Aiguebelette est déficitaire en emploi par rapport au nombre d'actifs qui y résident. L'indice de concentration de l'emploi est de 0,46 : il y a moins d'un emploi pour deux actifs. C'est pourquoi les actifs travaillent en majorité à l'extérieur du territoire, et que l'on peut le qualifier de résidentiel.

Le taux de croissance annuel de l'emploi, s'il reste positif, a été divisé par 2 et le taux de croissance des actifs est passé de 3,4 % par an entre 1999 et 2010 à 0,6 % entre 2010 et 2015.

Source : INSEE 2018

*L'indice de concentration de l'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs sur un territoire. Plus il est faible, plus cela signifie que le territoire est résidentiel, les actifs travaillant en majorité à l'extérieur du territoire.

Comparaison avec d'autres territoires (2015)

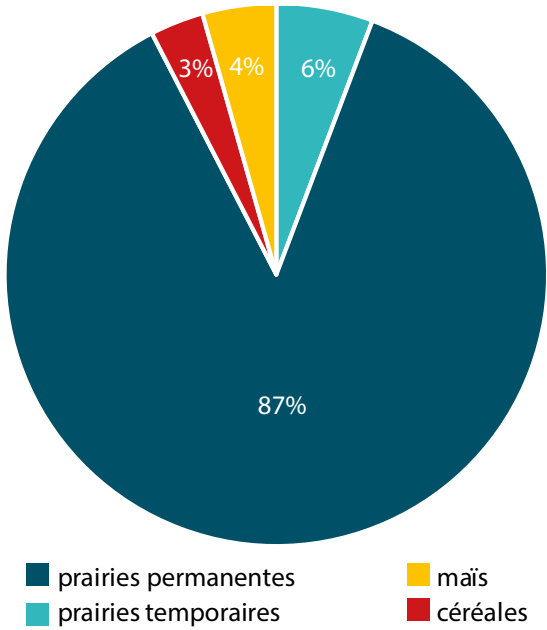
Territoire	Indice de concentration de l'emploi
CC de Yenne	0.5
CC Val Guiers	0.8
CA Grand Chambéry	1.2
CA Grand Lac	0.9
Savoie	1.0
France	1.0

En Savoie et en France, ce ratio est de 1% : il y a un emploi pour un actif. Il est supérieur à 1 sur l'agglomération de Chambéry qui concentre un grand nombre d'emplois.

Source : INSEE 2018

9. UNE GRANDE STABILITÉ DU SYSTÈME DE PRODUCTION AGRICOLE MAIS UNE FORTE DÉCROISSANCE DU NOMBRE DE SIÈGES D'EXPLOITATION

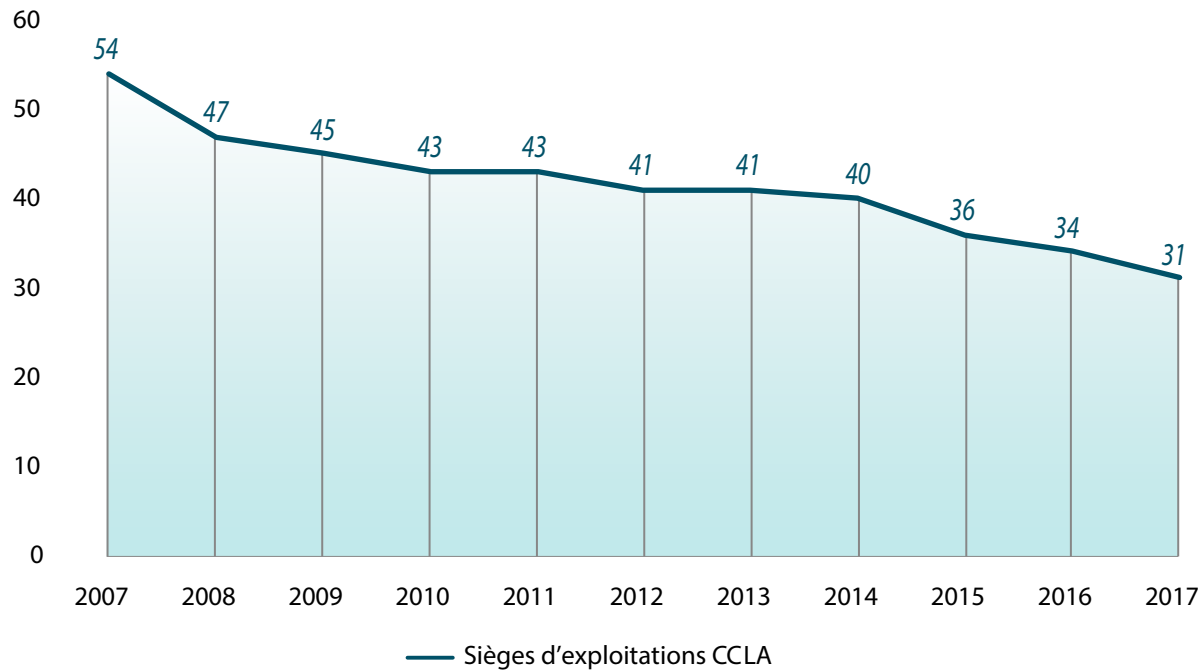
L'agriculture représente 36 % de la surface du territoire de la CCLA, soit 3100 ha composés à 87 % de prairies. Une cinquantaine d'exploitations agricoles sont présentes sur le territoire, dont environ la moitié en élevage bovin laitier.



Le système laitier demeure le système dominant. Les prairies temporaires ont une tendance à la décroissance au profit de la culture de maïs mais cela reste très marginal en terme de surface.

Sources : observatoire des territoires DDT 73, Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc

En 10 ans, entre 2007 et 2017, le territoire du Lac d'Aiguebelette a perdu 43 % de ses sièges d'exploitations.



10. LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES : EN SYNTHÈSE

FORCES

POPULATION

Une dynamique démographique qui reste positive, importante sur la commune de Novalaise.

AGRICULTURE

- Une agriculture de qualité, dynamique, liée à des filières agricoles bien structurées
- Un outil collectif dynamique à proximité : la coopérative de Yenne qui valorise bien la filière lait (pour la majorité du lait produit sur la CCLA)

EMPLOI/ÉCONOMIE

- Un maintien de l'emploi total
- Un tissu artisanal dynamique
- Une vitalité commerciale et de services du bourg centre de Novalaise
- Une part de l'emploi touristique importante (mais qui stagne)

FAIBLESSES

POPULATION

- Un fléchissement de la croissance démographique, inégale sur le territoire (avec des communes qui perdent des habitants)
- Un vieillissement de la population
- Une diminution des jeunes et jeunes actifs
- Un territoire qui accueille de plus en plus d'inactifs
- Une fracture avec les nouveaux arrivants (urbains) qui idéalisent le territoire et déplorent le niveau de services

AGRICULTURE

- Un nombre d'exploitations qui ne cesse de décroître
- Certaines filières agricoles peu présentes (arboriculture, maraîchage) et peu diversifiées
- Une moyenne d'âge élevée des chefs d'exploitations (anticiper les transmissions laitières)
- Un morcellement du foncier agricole et des difficultés d'accès au foncier des porteurs de projet

EMPLOI/ÉCONOMIE

- Un niveau d'emploi et un tissu économique loin de satisfaire la population active du territoire
- L'emploi salarié privé en diminution
- Des retombées économiques faibles avec un petit bassin de consommation
- Peu de capacité d'accueil des activités économiques et un territoire peu identifié pour l'implantation d'activités

OPPORTUNITÉS

- La proximité de grands pôles économiques
- Un cadre de vie et des atouts touristiques propices à la création d'emplois spécifiques

- La consommation via internet qui permet de s'affranchir des déplacements et de la consommation de proximité

MENACES

- Des agglomérations toujours plus puissantes pour accueillir l'économie
- Un mouvement « naturel » de concentration de l'économie et de l'emploi dans les grands pôles urbains
- Une pression résidentielle qui tend à se réduire

11. LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE L'AXE 1



– VERS UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE : UNE PHASE AVEC L'ADN DU TERRITOIRE

L'atout principal du territoire du lac d'Aiguebelette est la qualité de son espace et du cadre de vie. La préservation et la valorisation de cette qualité environnementale constituent donc son ADN.

Si cela en fait un territoire particulièrement attractif sur le plan résidentiel, il doit également conserver et conforter son activité économique tout en contribuant à la préservation de cet écrin de nature et en apportant la plupart des réponses aux besoins du quotidien des habitants. Dans un objectif de développement durable et bien que les potentiels d'accueil soient limités, le territoire doit pouvoir offrir aux actifs résidents et aux entreprises, dont l'activité est en accord avec cet ADN, une alternative de lieu d'emploi et d'implantation. Il dispose d'atouts indéniables pour attirer des activités artisanales, commerciales et

tertiaires et développer un éco-tourisme positionné sur une découverte et une pratique respectueuse de la nature et du terroir.

Situé à proximité de grands pôles urbains, son attractivité et son accessibilité en font un espace à la fois grandiose et en même temps très vulnérable. Aussi, il est nécessaire :

- de maîtriser les pressions liées au développement des agglomérations de proximité.
- de conforter son économie locale pour ne pas devenir un territoire dortoir, mais dans les limites que sa fragilité impose.

11.1 LE TERRITOIRE A BESOIN DE SON AGRICULTURE QUI A BESOIN DE SON TERRITOIRE

L'agriculture contribue pleinement à l'identité du territoire : les pratiques d'élevage qui sont très largement dominantes permettent de maintenir un paysage ouvert et de nombreux produits sont valorisés localement, sous labels de qualité (IGP, AOP, AB), répondant ainsi aux aspirations et aux nouveaux modes de consommation des habitants et aux attentes des touristes.

La production laitière, qui est aujourd'hui largement majoritaire, offre aux agriculteurs concernés une rémunération intéressante compte tenu de la proximité de la coopérative laitière de Yenne en gestion directe dynamique (qui transforme la majorité du lait produit sur le territoire de la CCLA).

Néanmoins, les transmissions / productions laitières doivent être anticipées pour assurer le maintien des sièges d'exploitation sur le territoire.

Une diversification des productions du territoire s'opère depuis quelques années et des conversions bio sont en cours.

Autres enjeux importants : le morcellement tant du foncier agricole que forestier et la difficulté d'accès au foncier des porteurs de projet sur certaines communes, le contexte difficile pour la filière viande et la vulnérabilité face aux aléas et changements climatiques de l'agriculture comme secteurs d'activités du territoire.

– OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

1. Affirmer le caractère agricole du territoire et préserver durablement le foncier agricole et les structures d'exploitations

Le foncier est la clé de la préservation de l'activité agricole. C'est son outil de travail. Les communes, avec leurs documents de planification territoriale (PLU), disposent de moyens pour agir et préserver la vocation agricole des terrains. Cependant, en lien avec la Communauté de Communes, il s'agit d'aller plus loin afin de pérenniser les exploitations existantes, et permettre l'installation de nouvelles productions. A cet effet, de nouveaux outils doivent être mis en place permettant de :

- Créer des réserves foncières agricoles,
- Favoriser la communication auprès des propriétaires et les remontées d'information (animation foncière).

Maître d'ouvrage : Communes et CCLA en lien avec la Chambre d'agriculture / l'EPFL / la SAFER

2. Soutenir et développer une agriculture de qualité et bio

La qualité de l'alimentation et la préservation de l'environnement deviennent non seulement des attentes mais de plus en plus des exigences des habitants. Il convient donc de diversifier les productions et notamment de promouvoir l'installation des jeunes en maraîchage biologique et de soutenir la reconversion en agriculture biologique des exploitations existantes.

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture

3. Soutenir la consommation locale des produits locaux

Les circuits courts sont devenus une réalité de la consommation locale tant dans la consommation individuelle que collective. Mais il faut l'organiser pour pouvoir satisfaire des besoins croissants. Il est donc proposé deux volets de travail :

- la mise en place et la participation à un plan d'alimentation territorial

Maître d'ouvrage : PNR de Chartreuse / Chambre d'agriculture / CCLA et EPCI voisins

- le soutien au développement des circuits courts : mise en réseau des producteurs, création d'outils de communication autour de la production locale (vente à la ferme, magasin de producteurs) et d'événements festifs (amplification des fêtes existantes), accompagnement des marchés de producteurs, parcours balisé pour la vente à la ferme, intégration des produits locaux dans les manifestations et événements locaux et dans la restauration hors domicile, etc.

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture / PNR de Chartreuse / CCLA

11.2 L'ARTISANAT, LE COMMERCE ET LE TERTIAIRE : LES LEVIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'industrie est historiquement peu présente sur le territoire. Le tissu commercial et artisanal est quant à lui relativement dense et représente une majorité des emplois du territoire avec une concentration des commerces sur Novalaise.

Il s'agira donc de conforter cette économie de proximité

mais également de favoriser l'installation de nouvelles formes d'emplois (secteur des services, économie numérique et innovante), tout en recherchant une complémentarité avec l'économie présente dans les agglomérations et territoires voisins.

– OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

4. Orienter le développement économique en cohérence avec l'identité et la préservation du territoire

Le territoire du lac d'Aiguebelette dispose de nombreux atouts pour accueillir des activités et des emplois en adéquation avec son « ADN » : la qualité environnementale et la qualité de vie. Pour autant, il s'inscrit dans un contexte de concurrence territoriale qui impose d'être force de propositions. La CCLA devra inciter l'installation d'entreprises innovantes (tertiaires, éco-construction, etc.), encourager le développement de nouvelles formes de travail et soutenir les initiatives qui contribuent à diversifier cette offre : création de tiers lieux (espaces de coworking, fablab, etc.), etc.

Maître d'ouvrage : CCLA, chambres consulaires, SMAPS, acteurs économiques, Région

5. Promouvoir l'offre commerciale existante dans sa vocation de lien social et de soutien aux circuits courts

La qualité de vie passe par la présence d'un tissu commercial et de services répondant aux principales attentes des habitants. La situation de ce point de vue reste fragile et l'ouverture territoriale hétérogène. Pour y répondre, il conviendra d'accompagner l'installation de commerces multiservices sur les secteurs en déficit (Lépin-le-Lac, par exemple), d'élaborer une politique commerciale incitative sur d'autres secteurs, de maintenir et développer des marchés sur le territoire, d'accompagner la coordination des commerçants et artisans à l'échelle du territoire, d'organiser des événements (portes ouvertes, fêtes, ...) liant commerce / artisanat / agriculture, promotion des savoir-faire artisanaux (lien avec les écoles).

Maître d'ouvrage : Commune, CCLA, chambres consulaires, SMAPS

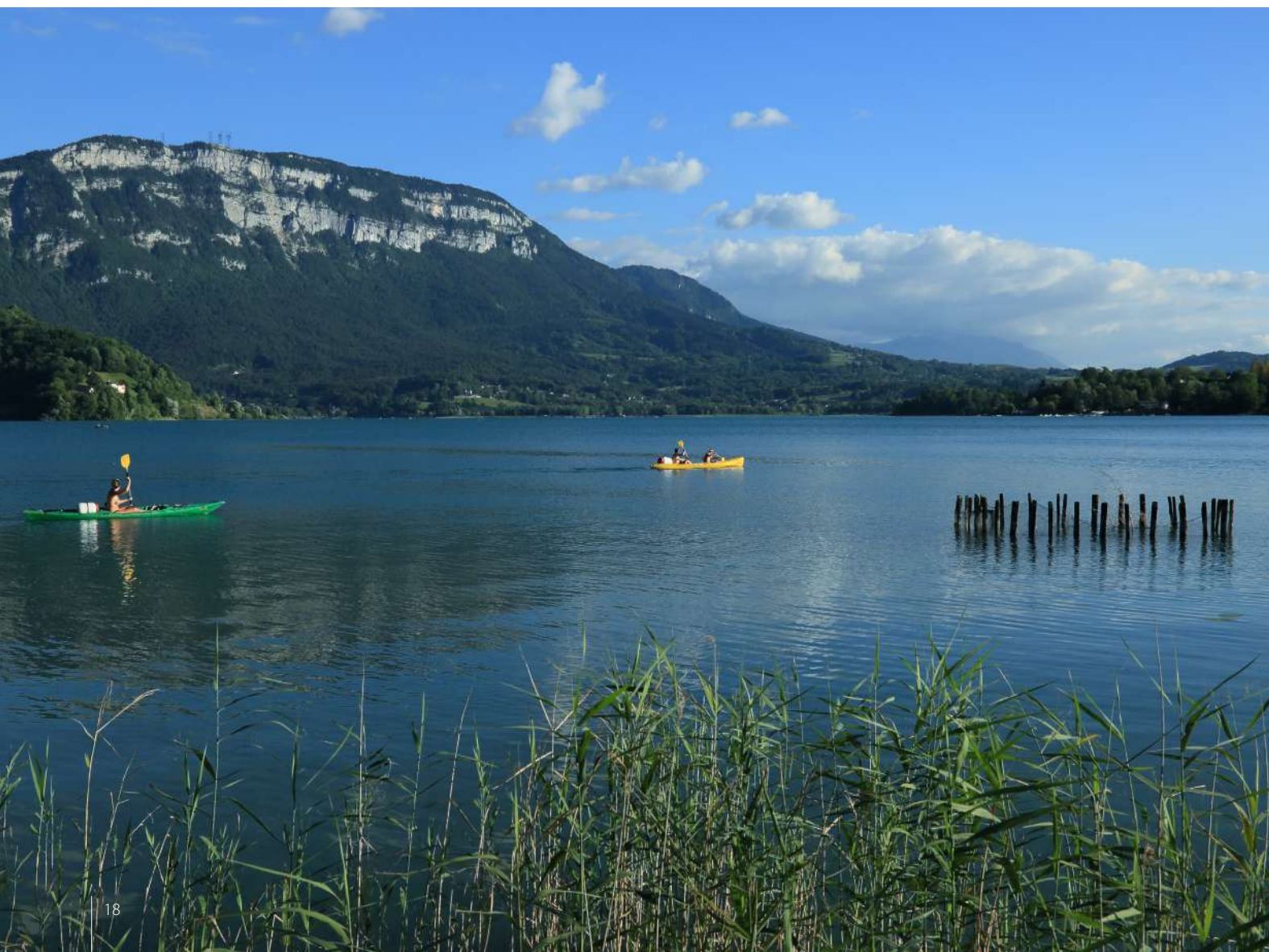


11.3 POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCO-TOURISTIQUE EN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES TERRITOIRES

La politique touristique est aujourd'hui structurée à l'échelle des communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers, et de Yenne qui forment la destination touristique « Pays du lac d'Aiguebelette ». Dans ce cadre, elles ont engagé à partir de 2017 une réflexion pour définir une stratégie touristique. Le scénario retenu est celui d'un développement maîtrisé au niveau local fondé sur une vision à court, moyen et long termes, avec la possibilité d'activer des investissements publics et privés. L'ambition est de faire reconnaître le Pays du Lac d'Aiguebelette comme « un terroir au pied de la montagne, paisible, à taille humaine, entre

lac et cours d'eau, couleurs bleu et vert qui possède une douceur de vivre et un charme discret, qui propose une initiation et une immersion épicurienne, permettant la découverte sensible par la pratique d'activités de pleine nature des composantes de son territoire. » (Stratégie touristique de la destination du Pays du Lac d'Aiguebelette, juillet 2019)

Cette stratégie touristique est non seulement compatible mais surtout cohérente avec celle du Parc Naturel Régional de Chartreuse inscrite dans sa nouvelle charte (« Proposer de nouvelles expériences articulées autour des ressources locales » avec un positionnement autour du « slow tourisme » assumé), que le territoire doit prochainement rejoindre.



– OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

6. Concevoir un développement éco-touristique intégré et respectueux du territoire, valorisant la qualité de l'espace remarquable

Le choix de l'écotourisme et du slow tourisme

Le travail de la CCLA, pour instaurer des mesures fortes de protection des espaces naturels et la mise en œuvre d'un programme de restauration et d'entretien des milieux, de traitement des pollutions, de suivi écologique... a permis de conserver la richesse et la diversité écologique et patrimoniale du territoire.

Ce potentiel environnemental constitue la valeur ajoutée d'une démarche écotouristique à la fois en termes d'image et de capacité à utiliser les milieux liés au lac, aux zones montagneuses et forestières comme supports d'activités écotouristiques.

Il s'agit donc pour la CCLA de créer une dynamique autour d'un projet de développement touristique durable, au service du territoire, qui tienne compte de l'ensemble des enjeux associés (économiques, sociaux, environnementaux).

Dans la continuité des démarches déjà engagées, les réflexions qui ont été menées avec l'ensemble des acteurs concernés ont permis de définir une stratégie de développement touristique qui doit être développée à l'échelle des 3 Communautés de Communes (CC Lac d'Aiguebelette, CC Val Guiers, CC Yenne) qui forment la destination touristique « Pays du Lac d'Aiguebelette ». Le territoire de la CCLA constitue un territoire d'accueil au sein de cette destination.

Par ailleurs, cette stratégie devra aussi s'articuler avec celle du Parc de Chartreuse en travaillant notamment sur les complémentarités et les valeurs communes des deux destinations.

Ce positionnement touristique est essentiel puisqu'il inscrit la CCLA dans une démarche de valorisation et d'aménagement de son territoire, construite sur :

Une volonté affirmée de « favoriser » la fréquentation touristique plutôt que le développement de l'excursionnisme (fréquentation à la journée) alors que la pression liée à la proximité des agglomérations Chambériennes, Lyonnaises voire Grenobloises en lien avec l'attractivité du lac est de plus en plus sensible et tendra nécessairement à augmenter dans les prochaines années compte tenu des projections démographiques.

Le respect des fondamentaux de l'écotourisme à savoir :

- Un tourisme axé sur la découverte des patrimoines naturels et culturels, matériels et immatériels,
- Un tourisme qui possède une composante éducative et de sensibilisation au territoire et à l'environnement,

- Une forme de développement qui contribue au bien-être des communautés locales, au développement raisonné et qui encourage leur participation,
- Un tourisme qui contribue à la protection des patrimoines naturels et culturels, matériels et immatériels et du cadre de vie.

La mise en avant d'une promesse client qui repose sur un positionnement touristique clair et singulier autour de la richesse et de la qualité paysagère et environnemental du territoire, de la qualité de l'accueil, de la valorisation des savoir-faire et produits locaux et du développement de pratiques de découverte immersives et expérientielles.

Une approche de type Slow Tourisme : « Découvrir des paysages enchanteurs tout en prenant son temps, s'imprégner pleinement de la nature qui nous entoure, privilégier les rencontres et savourer les plaisirs de la table, sont les principes majeurs du slow tourisme. »

Un développement touristique qui favorise une augmentation de la fréquentation en intersaison (tourisme 3 saisons) et qui permet de mieux maîtriser les pointes estivales.

Cette stratégie doit aboutir à l'élaboration d'un schéma de développement touristique qui est actuellement en cours de finalisation à travers l'élaboration d'un programme d'actions.

A ce stade, l'analyse des éléments de diagnostic du territoire (Forces et faiblesses) et les premiers travaux résultant des phases de concertation associant élus et acteurs socioprofessionnels, ont permis de définir un certain nombre d'orientations voire d'actions :

- Préserver les paysages et le lac qui sont des composantes majeures de l'attractivité touristique. Dans ce cadre, il conviendra de valoriser les sites naturels, les belvédères et les paysages du territoire.
- Qualifier les entrées nord et sud du territoire qui constituent la première image donnée au visiteur et qui doit marquer l'entrée au sein de la destination touristique. Dans ce cadre, il sera nécessaire de conforter la Maison du lac et ses espaces connexes dans leurs fonctions d'accueil, de mise en appétit et de renvoi du touriste sur les pôles d'activités du territoire.
- Consolider et améliorer les pôles d'activités touristiques déjà existants en termes d'organisation, d'équipements, des services, de traitement paysager (Bases de loisirs – plages – parkings, points de départ d'activités de pleine nature...)
- Accompagner la montée en gamme de l'hôtellerie de plein air et le développement d'une offre d'hébergement de type habitations légères de loisirs qualitative en favorisant le classement « tourisme » plutôt que le classement « loisirs ». Aider les établissements à s'inscrire dans une démarche écoresponsable.

- Développer une offre d'hébergement collectif de qualité permettant l'accueil de groupes d'au moins 40 personnes toute l'année.

Le manque de capacité actuelle constitue un facteur limitant pour le développement du tourisme d'affaires et plus généralement pour l'accueil de groupes.

Sur ce point, une attention doit être déjà apportée à la pérennisation des quelques structures et établissements en capacité d'accueillir des groupes.

Cette action doit aussi s'envisager en la complétant par une offre en matière de « bien-être » (espaces de détente, de relaxation, de soins...).

- Développer une offre d'hébergements insolites très peu développée sur le territoire (cabanes perchées, bulles...).

- Favoriser les mobilités douces dans une approche à la fois de déplacement entre les points d'hébergement et les pôles d'activités mais aussi d'immersion dans le territoire.

- Conforter et diversifier l'offre d'activités de pleine nature en essayant de favoriser une découverte immersive :

- Randonnée : Création de nouveaux parcours et de sentiers thématiques, valorisation des sentiers existants.
- Cyclo-tourisme : Créer une connexion avec la Via-Rhône, s'inscrire dans le projet de liaison entre les 4 grands lacs, favoriser la mise en place de services à destination des cyclos.
- Parcours d'orientation : Création de parcours d'initiation et de découverte intégrant un parcours sur le lac.
- Escalade : Valoriser le site d'escalade du Banchet.
- Canyoning : Améliorer les conditions d'accès au canyon du Grenat et l'équipement de la zone de stationnement.
- Via ferrata : Réflexion sur la recherche d'un nouveau site suite à la fermeture du site de la « tête de cheval ».
- Parapente : Analyser les besoins et le potentiel de développement.
- Activités nautiques : Favoriser le lien entre pratiques nautiques, sensibilisation à l'environnement du lac et découverte patrimoniale.

- Diversifier et qualifier les offres de restauration en les adaptant aux habitudes et attentes des consommateurs, en développant une approche plus qualitative et en essayant de les personnaliser en lien avec le positionnement du territoire.

Maître d'ouvrage : CCLA / Office de tourisme / Communes / Prestataires touristiques

7. Promouvoir l'offre et le développement touristique de la destination Pays du Lac d'Aiguebelette

L'accompagnement de la stratégie de développement touristique doit se faire autour d'une stratégie marketing dont la mise en œuvre est confiée à l'office de tourisme intercommunautaire du « Pays du lac d'Aiguebelette ».

Il s'agira de positionner « Le Pays du Lac d'Aiguebelette » comme « un territoire unique aux charmes discrets dont le caractère singulier notamment celui des paysages et de l'eau est lié à un environnement naturel exceptionnel, celui du lac qu'entoure un terroir chargé d'histoires et de traditions vivantes ». (Stratégie touristique de la destination du Pays du Lac d'Aiguebelette, juillet 2019)

Positionnement marketing proposé : « Un terroir paisible à taille humaine entre lac et cours d'eau qui possède une douceur de vivre et propose une initiation et une immersion épicurienne permettant la découverte sensible par la pratique d'activités de pleine nature, composantes de son territoire ».

Cependant, la promotion et la valorisation de la destination Pays du Lac d'Aiguebelette devra par ailleurs être mise en perspective, voire s'articuler avec les démarches portées par :

- les territoires voisins et notamment le Parc de Chartreuse via « Chartreuse Tourisme », « Chambéry Tourisme » ou encore la « CC vallons du Guiers »

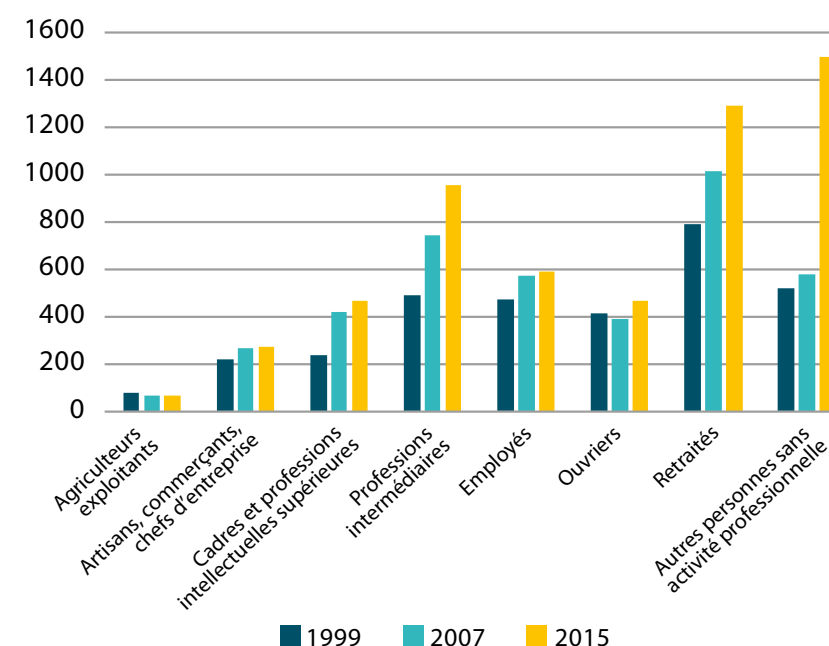
- Savoie Mont Blanc Tourisme à l'échelle des départements de la Savoie et de la Haute Savoie (Ex : Valorisation de la destination des 4 lacs).



L'ATTRACTIVITÉ ET LES RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

1. ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE : DES ÉVOLUTIONS SOCIOLOGIQUES MARQUÉES

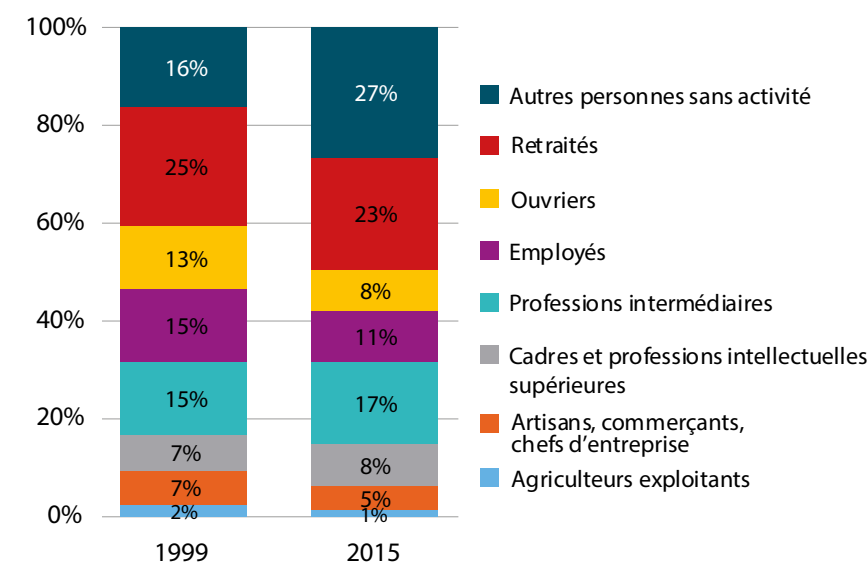
Une stagnation des catégories socioprofessionnelles traditionnelles



Si les catégories socioprofessionnelles* (CSP) liées à l'économie locale (agriculteurs, artisans/commerçants) sont restées stables, celles des cadres et professions intermédiaires ont doublé entre 1999 et 2015. Les CSP des employés et ouvriers ont moyennement évolué (respectivement + 25 % et + 13 %). Enfin celle des retraités a fortement progressé (+ 63 %) et celle des autres personnes sans activité a explosé (+ 197 %).

Source : INSEE 2018

La proportion de cadres et d'« inactifs » en augmentation



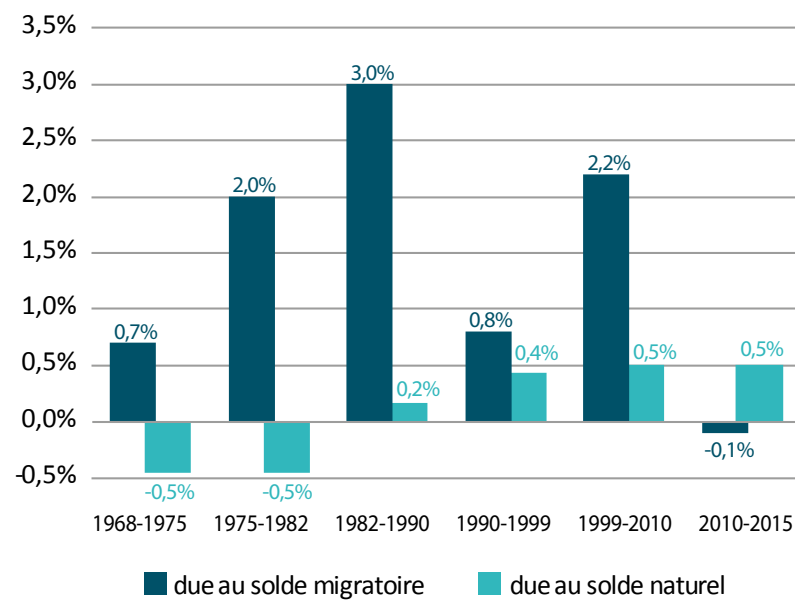
Sur le plan de sa sociologie, le territoire de la CCLA a opéré une mutation passant d'une population en âge d'être active composée des catégories plus modestes en 1999 (employés, ouvriers, artisans et commerçants) à des catégories supérieures en 2015.

Malgré leur croissance numérique importante entre 1999 et 2015, les retraités ne représentent toujours que 23 % de la population des + de 15 ans. Ce sont surtout les sans activités (chômeurs et inactifs) dont la proportion a cru considérablement passant de 16 % en 1999 à 27 % en 2015.

*Lors des recensements, l'INSEE s'appuie sur différentes nomenclatures pour définir les catégories socioprofessionnelles. Ces nomenclatures sont construites à partir de la population des 15 ans et +.

2. UNE CHUTE DU SOLDE MIGRATOIRE QUI PÈSE SUR L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

Évolution annuelle de la population - CCLA



L'apport migratoire (la différence entre le nombre d'habitants qui s'installent et ceux qui partent) **explique en grande partie l'évolution moindre de la démographie.**

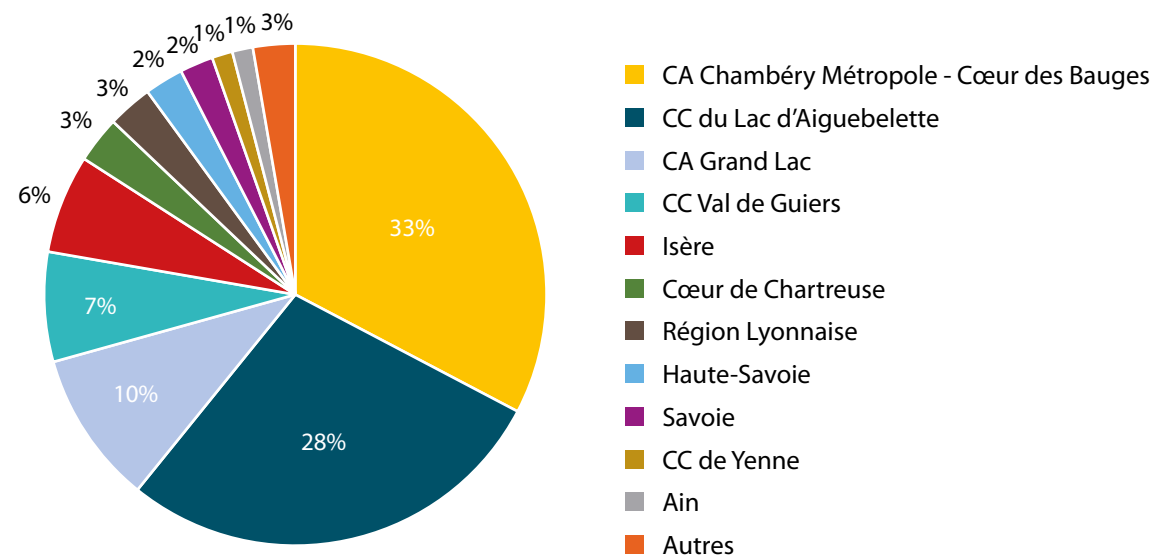
En effet, le solde migratoire est désormais négatif pour la 1^{ère} fois depuis 1968 (-0,1%/an entre 2010 et 2015). Le solde naturel (la différence entre le nombre de naissances et de décès), quant à lui, se maintient.

Source : INSEE 2018

3. LA MOBILITÉ DES ACTIFS : DES FLUX DOMICILE TRAVAIL TOURNÉS VERS LES AGGLOMÉRATIONS

Où travaillent les actifs de la CCLA ?

2580 actifs habitent aujourd'hui le territoire de la CCLA. **33 % d'entre eux travaillent sur le territoire de Grand Chambéry** (37 % en 2010) et 10 % sur celui de Grand Lac. Ils ne sont que **28 % à travailler sur le territoire de la CCLA**, c'est-à-dire là où ils résident.

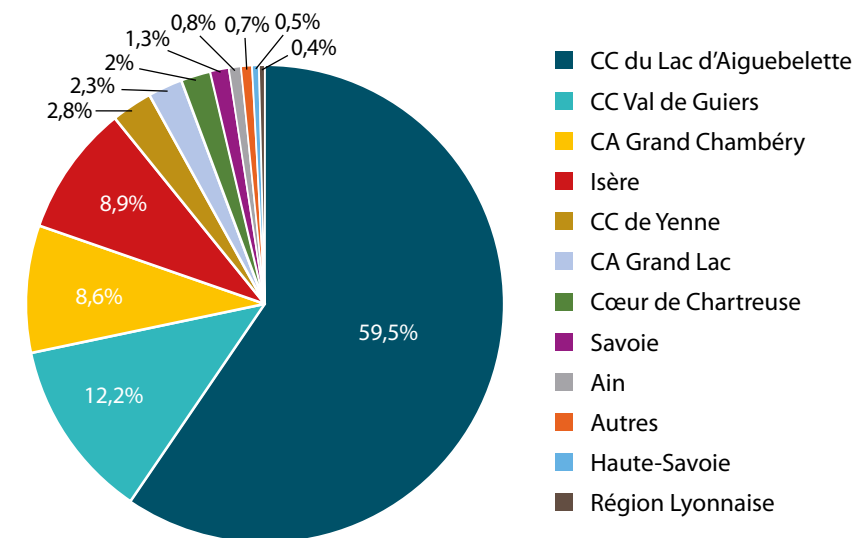


Source : INSEE 2018

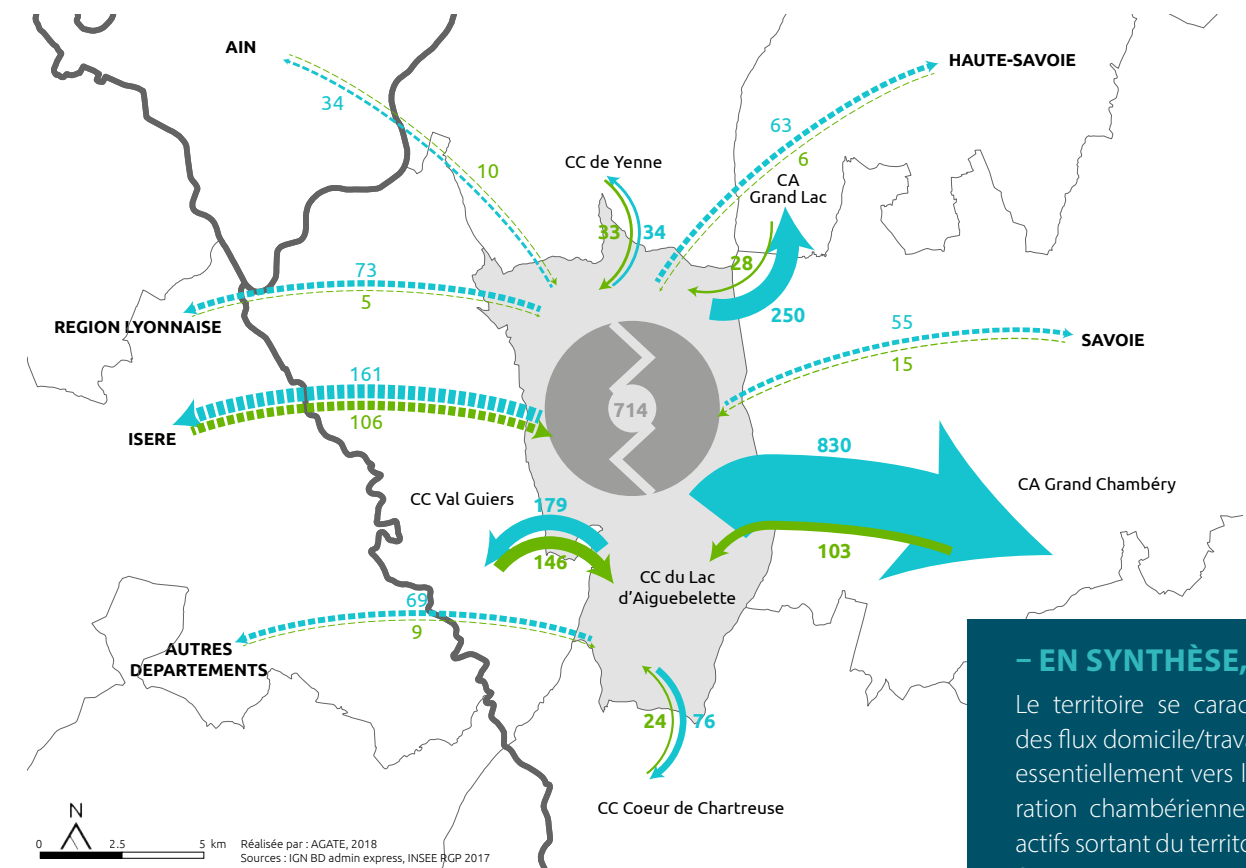
Par qui sont occupés les emplois du territoire ?

Le territoire de la CCLA compte 1172 emplois. **60 % sont occupés par les actifs qui résident sur le territoire.**

12% des emplois sont occupés par des actifs de Val Guiers.



Source : INSEE 2018



Réalisée par : AGATE, 2018
Sources : IGN BD admin express, INSEE RGP 2017

Source : INSEE 2018

- EN SYNTHÈSE,

Le territoire se caractérise par des flux domicile/travail tournés essentiellement vers l'agglomération chambérienne (pour les actifs sortant du territoire) et des flux équilibrés avec Val Guiers (actifs entrants et sortants).

4. LA MOBILITÉ INTERNE ET EXTERNE :
UN TERRITOIRE AU CŒUR DES FLUX ET DES ÉCHANGES

Le trafic autoroutier en croissance continue

Péage d'Aiguebelette	2005	2010	2012	2017	Évolution annuelle 2005/2012	Évolution annuelle 2012/2017
Moyennes journalières d'entrées	3621	4283	4418	5044	2.9%	2.7%
Moyennes journalières de sorties	3305	4225	4381	4951	4.1%	2.5%

Sources : AREA 2017

L'analyse des moyennes journalières des entrées et sorties au péage d'Aiguebelette montre une hausse constante du trafic autoroutier qui traverse le territoire et impacte également les principaux axes internes au territoire.

5. ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE : UNE CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT
TOURISTIQUE QUI S'ÉRODE, MAIS UNE FRÉQUENTATION QUI RESTE FORTE

Une légère baisse de la capacité d'accueil touristique

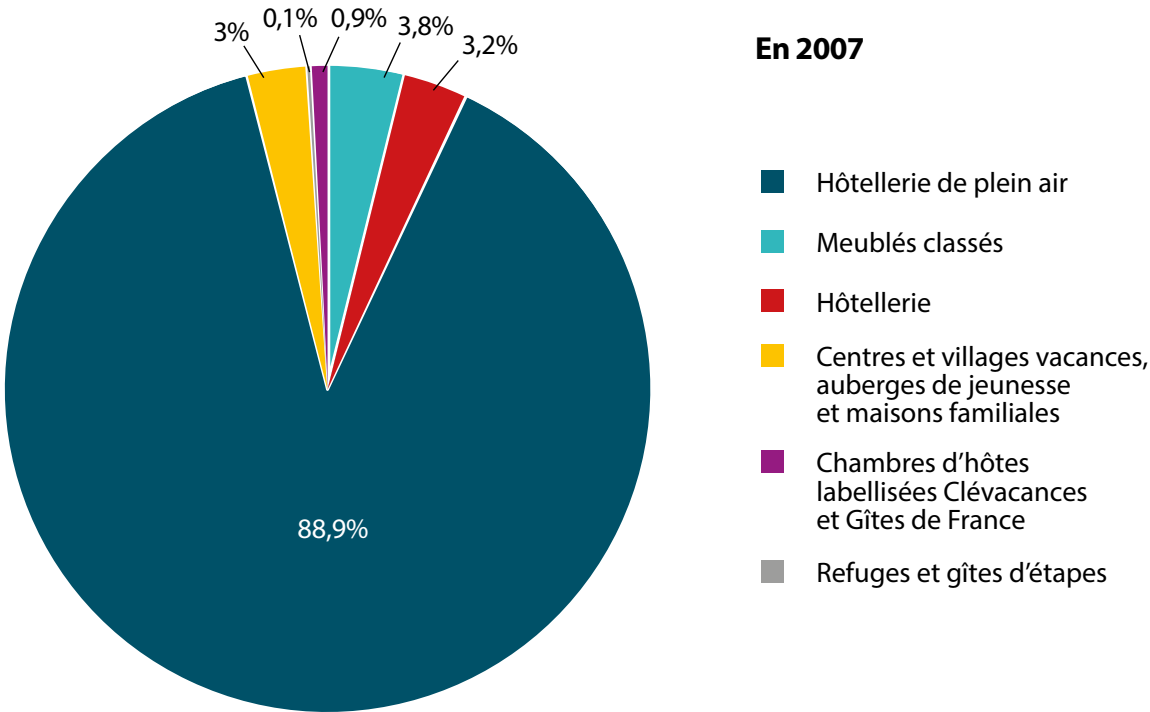
	2007	2017	Évolution 2007/2017
Meublés classés	234	183	-22%
Hôtellerie	205	152	-26%
Hôtellerie de plein air	4290	4236	-1%
Centres et villages vacances, auberges de jeunesse et maisons familiales	140	145	4%
Refuges et gîtes d'étapes	0	5	
Chambres d'hôtes labellisées Clévacances et Gîtes de France	47	42	-11%
Total lits marchands	4916	4763	-3%
Total lits non marchands	3136	3105	-1%
	8052	7868	-2%

La capacité d'hébergement se réduit sur l'hébergement en dur. L'hébergement de plein air s'érode (-1% entre 2007 et 2017). Globalement, le territoire a perdu des lits marchands (-3 % en 10 ans).

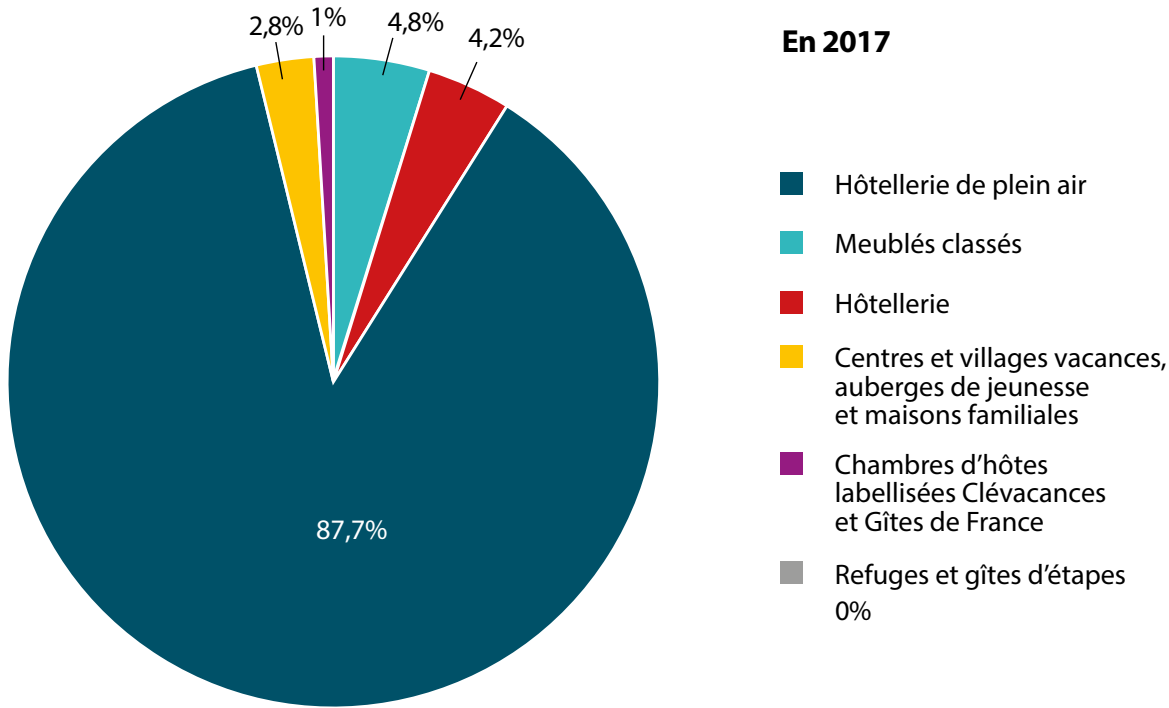
La fragilité du modèle économique de l'hôtellerie familiale en zone rurale (-26 % en 10 ans) et la pression résidentielle est en partie à l'origine de cette réduction de la capacité d'hébergement en dur.

Sources : Savoie Mont Blanc Tourisme 2018

6. LA CAPACITÉ D'ACCUEIL TOURISTIQUE



La structure de l'offre d'hébergement touristique évolue peu. Cela est dû à la surreprésentation de l'hôtellerie de plein air qui représente près de 90 % de l'offre totale. Cette tendance s'accroît, ce qui renforce la climato-dépendance de l'accueil touristique.



7. UNE FRÉQUENTATION QUI REPOSE SUR L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

	Nombre de nuitées (estimation 2017)
Hôtels	11 900
Campings et PRL	318 400
Villages vacances, villages de gîtes et maisons familiales	nc
Centres de vacances, auberges de jeunesse	7 100
Gîtes d'étape, gîtes de groupes et refuges	nc
Chambres d'hôtes et hébergements insolites	18 000
Meublés	35 400
Total hébergement marchand	390 800
Résidences secondaires (hébergements non marchands)	91 700
Total hébergement	482 500

66% des nuitées sont issues de l'hôtellerie de plein air.

Les résidences secondaires sont la 2nde source avec 19% des nuitées totales.

Enfin les meublés représentent 7,5% des nuitées.

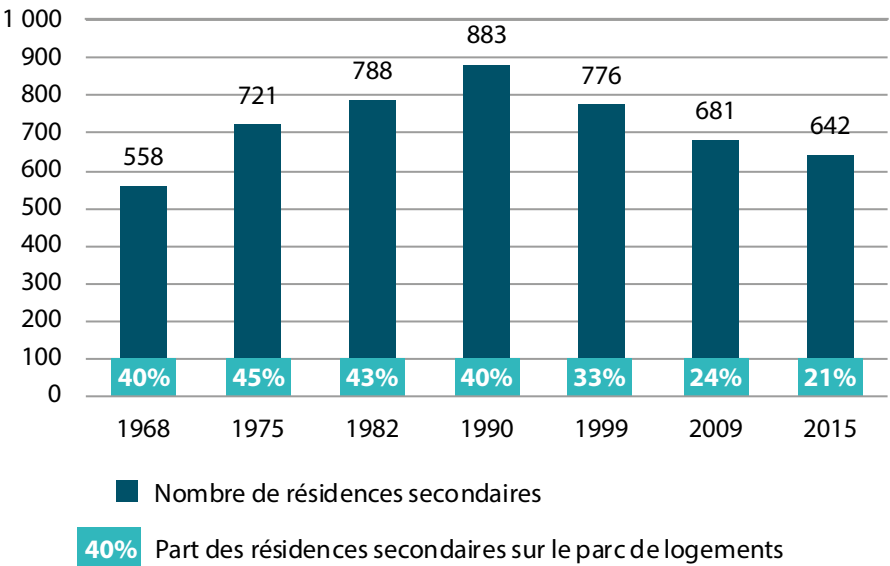
Sources : Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, Module d'Evaluation du poids Touristique des Territoires - METT 2017)

9. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU TOURISME

	Retombées économiques estimées (en €)
Hôtels	1 392 000
Campings et Parcs Résidentiels de Loisir	16 241 000
Centres de vacances, auberges de jeunesse	469 000
Chambres d'hôtes et hébergements insolites	1 330 000
Meublés, gîtes et HLL	2 086 000
Résidences secondaires	2 321 000
Total	23 839 000

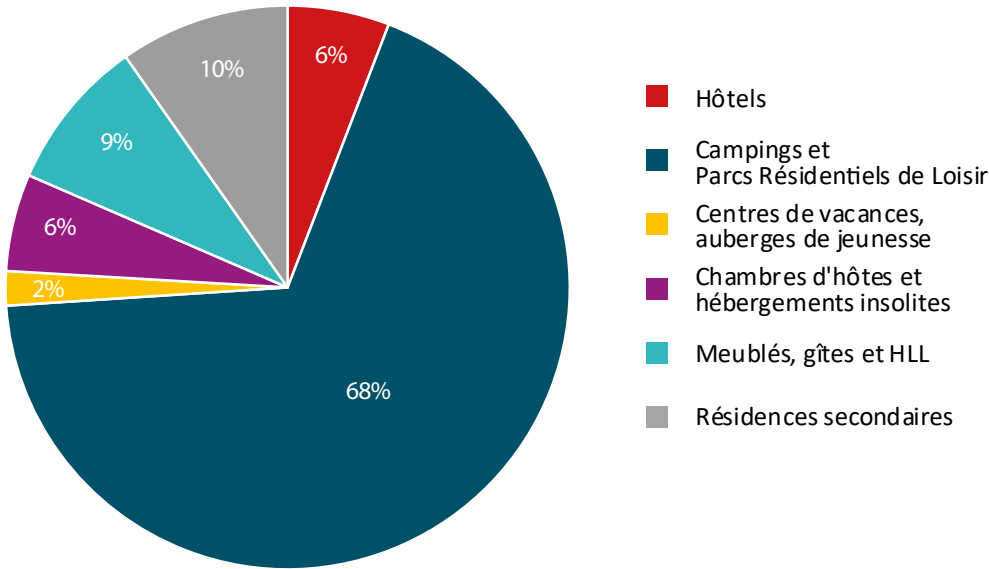
Source : Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, Module d'Evaluation du poids Touristique des Territoires - METT 2017)

8. DE MOINS EN MOINS DE RÉSIDENCES SECONDAIRES



Depuis 1990, année du pic de croissance, le territoire a perdu 241 résidences secondaires, soit -27 % en 25 ans.

Mais c'est au travers de la part des résidences secondaires sur le parc total de logements que s'exprime la perte progressive d'une vocation touristique de séjour. Ce ratio a été divisé par deux depuis les années 1970/1980.



Avec près de 24 M€ de volume d'activité estimé, le tourisme constitue un véritable pilier de l'économie locale. Les campings et parcs résidentiels de loisirs représentent à eux seuls 68 % du chiffre d'affaires estimé.

10. L'ATTRACTIVITÉ ET LES RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS : EN SYNTHÈSE

FORCES

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

- Un potentiel touristique reconnu
- Des atouts en matière d'écotourisme et de sports de pleine nature, et plus généralement de nature et environnement
- Un positionnement affirmé (depuis 2014) à l'échelle du Pays du Lac d'Aiguebelette autour de l'écotourisme et du « slow tourisme » (paysage, eau, traditions et histoire, découverte, ...)

RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

- Des démarches de développement local historiques menées au sein de l'Avant-pays savoyard (SCoT, stratégies touristiques, agricoles, culturelles...)
- « Destination Lacs Savoie Mont Blanc » : une démarche touristique à l'échelle des Lacs Léman, d'Annecy, du Bourget et d'Aiguebelette

DÉPLACEMENTS /MOBILITÉ

- Une bonne accessibilité du territoire (routes et autoroute)

ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

- Une production de logements qui décroît
- Une pression résidentielle qui tend à se réduire

OPPORTUNITÉS

- Une demande croissante pour un tourisme durable
- Un territoire au cœur du Sillon alpin, avec des opportunités à saisir : la ViaRhôna, la destination Lacs de Savoie Mont Blanc, ...
- La perspective d'intégration au périmètre du Parc naturel régional de Chartreuse

FAIBLESSES

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

- Une diminution de la capacité d'hébergement touristique
- Une saisonnalité de l'économie (fréquentation estivale)

RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

- Des échanges limités avec certaines parties de l'Avant-pays savoyard (notamment Yenne sur les flux domicile/travail)
- Une dépendance économique vis-à-vis de Grand Chambéry (même si elle tend à diminuer)
- Un territoire tiraillé entre plusieurs influences périphériques

DÉPLACEMENTS /MOBILITÉ

- La saturation des axes de communication internes au territoire et traversants
- Peu de transports en commun, d'où un taux de motorisation des ménages important (et une situation d'isolement des personnes non motorisées)
- Le coût élevé du transport

MENACES

- Une sur-fréquentation d'excursionnistes à la journée qui met en cause l'accueil de séjour et le fonctionnement du territoire
- Le risque d'écartèlement du territoire vis-à-vis des pôles d'influences urbaines de proximité
- Des regroupements intercommunaux imposés
- La baisse de la desserte ferroviaire
- Un accroissement du coût de l'énergie et des déplacements

11. LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE L'AXE 2



– VERS UNE ATTRACTIVITÉ MAÎTRISÉE ET ORGANISÉE AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Les évolutions démographiques le démontrent, le territoire du lac d'Aiguebelette, dans sa grande proximité avec les pôles urbains plus saturés, est un espace convoité pour y résider, même si cette croissance fléchit ces dernières années. Cette évolution, positive en ce qu'elle apporte renouvellement et vitalité sociale, doit être accompagnée et maîtrisée. Le territoire doit pouvoir proposer à ses habitants le parcours résidentiel dont ils ont besoin aux conditions d'accès compatibles avec leurs ressources. Mais le territoire ne peut jouer la carte de l'attractivité, notamment touristique, au détriment de sa propre population. Pour cela, il doit trouver un équilibre entre croissance démographique mesurée, attractivité touristique maîtrisée, et niveau d'équipement et de services adaptés, y compris en terme de mobilité.

L'attractivité se joue également dans les deux sens : accueillir bien sûr mais également aller trouver dans la proximité urbaine d'autres dimensions d'épanouissement, qu'elles concernent le travail, la formation ou la culture,... La fluidité de cette relation avec ces espaces de proximité est un facteur d'attractivité pour le territoire qu'il faudra savoir préserver à partir d'alternatives plus durables à la mobilité actuelle, très prégnante sur le territoire.

11.1 ENCADRER LA PRESSION RÉSIDENTIELLE POUR MIEUX PRÉSERVER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

C'est là l'ambition du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Avant-pays savoyard approuvé en juin 2015 et qui s'étend sur les 3 communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers et de Yenne : un « Accueil maîtrisé de la population selon un scénario de croissance choisi et non subi, compatible avec la qualité de l'environnement, des paysages et du foncier agricole ». La maîtrise de ce développement démographique repose sur trois orientations à poursuivre :

- un nouvel équilibre de la répartition démographique entre différents niveaux de l'armature territoriale
- une importance accrue du développement de l'habitat dans le tissu urbain et villageois
- une approche composée et non dispersée de l'habitat, condition de la pérennisation et du développement des équipements et services de proximité. » (Source : SCOT de l'Avant-pays savoyard)

Le projet de territoire de la CCLA entend approfondir cette ambition en encourageant une production de logements adaptée aux habitants actuels et futurs (notamment jeunes ménages) avec une forme de logement respectueuse de l'identité territoriale.

– OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

8. Maîtriser le développement du territoire pour préserver l'identité rurale et assurer un aménagement équilibré, sobre et bien réparti de l'urbanisme, de l'habitat et des équipements

Les objectifs de maîtrise de l'aménagement et du développement du territoire passent nécessairement par une convergence des orientations et prescriptions des PLU. L'objectif, à terme, serait de concevoir un PLUI à l'échelle de la CCLA. De la même manière, la construction de l'habitat et notamment du parc de logements sociaux pour satisfaire les besoins en logement de la diversité de la population, devra être réfléchi plus collectivement. Tous ces objectifs devront, eux-mêmes, s'inscrire dans les objectifs du SCOT de l'Avant-pays savoyard.

Maître d'ouvrage : Communes / CCLA / SMAPS / Promoteurs / bailleurs sociaux / PNR de Chartreuse (TEPOS)

– OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

9. Soutenir la production de logements :

- adaptés aux personnes âgées et favorisant les relations intergénérationnelles
- accessibles pour les jeunes ménages, levier de la mixité sociale et générationnelle
- respectueux de la qualité paysagère du territoire et ouverts à de nouvelles formes et espaces communs (jardins partagés, espaces verts...).

Le territoire de la communauté de communes et les acteurs du logement doivent pouvoir être innovants dans les formes d'habitats notamment pour le développement d'une offre de logements adaptée aux besoins des jeunes actifs (petits logements) et des seniors (logements intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD : résidence de logements groupés pour seniors encore autonomes, logements intergénérationnels).

Maître d'ouvrage : Communes / CCLA / SMAPS / Promoteurs / bailleurs sociaux

10. Conserver et développer la vitalité locale et sociale

Cet objectif est central pour préserver l'attractivité du territoire. L'existence et le dynamisme du tissu associatif, la vitalité des relations sociales sont des critères dans le choix d'habiter un territoire autant que dans celui d'y demeurer. Cet objectif est donc commun à ceux de l'axe 3 « cadre et conditions de vie » dans lequel il est décrit.

Cf objectifs 5/17/19/20 - actions commerce/ services / participation

Maître d'ouvrage : CCLA et Communes / SMAPS (appui de la CCI) / AEL

11. Améliorer et développer la qualité et le niveau des aménagements et équipements

De la même manière, un niveau d'aménagements et d'équipements suffisant constitue indéniablement un facteur d'attractivité. Mais il représente également une condition pour l'ancrage de la population résidente. C'est pourquoi cet objectif relève tout autant de l'axe 3 « cadre et conditions de vie » dans lequel il est décrit.

Cf objectifs 17/18/23/24 - actions services et équipements
Maître d'ouvrage : CCLA, communes, AEL

11.2 POUR UNE MOBILITÉ APAISÉE DANS LE TERRITOIRE

La concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire a montré l'importance du sujet de la mobilité pour les habitants, tant en ce qui concerne :

- Les flux engendrés par les pointes de fréquentation du lac et de ses abords à la journée lors des week-ends estivaux, sont mal vécus par les habitants compte tenu des problématiques de circulation induites et des impacts sur l'environnement et le cadre de vie. Ces flux et l'accueil des visiteurs doivent être davantage organisés et maîtrisés.

Le trafic pendulaire (déplacements domicile-travail) tend à s'accroître avec une augmentation sensible des flux en rive ouest du lac et dans la traversée du centre de Novalaise à laquelle se greffe la problématique du trafic des poids lourds.

- L'aspiration des habitants à bénéficier de solutions alternatives à l'autosolisme via :

- les services de transports en commun (maintien des dessertes bus avec l'agglomération Chambérienne et maintien, voire le développement, de la desserte ferroviaire),
- le développement des itinéraires dédiés aux mobilités douces (infrastructures pédestre et cyclable),
- le développement du covoiturage,
- le développement d'équipements publics pour la recharge des véhicules électriques.

– OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

12. Apaiser la circulation en privilégiant les mobilités douces, les alternatives à la voiture individuelle et la réduction du trafic poids lourds

Cet objectif est ambitieux sachant que certaines des réponses relèvent bien de la capacité d'action de la communauté de communes mais que d'autres sont de la compétence d'acteurs extérieurs (agglomérations de proximité, Etat, Région, SNCF...) qu'il faudra savoir mobiliser pour le territoire. D'ores et déjà, la communauté de communes, avec le soutien du Conseil Départemental, d'AREA et du Parc de Chartreuse s'est engagée dans la mise en place d'une politique de covoiturage (dispositif Rézo Pouce, réalisation de parkings de co-voiturage, ...) ainsi que dans la poursuite de sa politique cyclable avec la mise en place d'un schéma directeur vélo (infrastructure Vélo routes et voies vertes, location / stationnement de vélos et VAE, pose des bornes de recharge pour véhicules électriques, ...). D'autres réflexions doivent s'engager en matière de restriction de la circulation de poids lourds, de développement de lignes régulières de transport collectif en lien avec la Région ou encore de développement d'une offre de déplacement touristique locale sous la forme de navette.

Maître d'ouvrage : CCLA/ Région /Département / PNR de Chartreuse / Etat /AREA/ habitants

13. Préserver la desserte ferroviaire

Le territoire du Lac d'Aiguebelette dispose d'un atout majeur en matière de déplacement : le train. Mais cette présence ferroviaire est fragile dans un territoire à faible densité. Aux côtés des partenaires compétents, la communauté de communes devra contribuer à préserver et garantir un bon niveau de desserte ferroviaire.

Maître d'ouvrage : CCLA/ Région /Département / PNR de Chartreuse / Etat / habitants



11.3 UNE COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

La CCLA est engagée depuis de nombreuses années dans le Syndicat Mixte de l'Avant-pays savoyard aux côtés des communautés de communes de Val Guiers et de Yenne sur les différentes thématiques du développement local dans le cadre des contractualisations départementales, régionales et européennes, mais également dans le cadre de la planification territoriale à travers le Schéma de Cohérence territoriale. D'autres coopérations existent en matière touristique (évoquées ci-avant) ou agricole (via la Maison des agriculteurs). L'adhésion de la CCLA au Parc Naturel Régional de Chartreuse va ouvrir de nouvelles coopérations sur de nombreux sujets (transition écologique, patrimoine naturel, culturel, changement climatique, ...), mais d'autres coopérations sont également à prévoir : elles concernent les liens avec les agglomérations, notamment Grand Chambéry, et concernent les champs économiques et touristiques, les déplacements, ...etc.

– OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

14. Intégrer le PNR de Chartreuse

Le massif de Chartreuse se trouve aux portes du territoire du Lac d'Aiguebelette. Ces deux territoires disposent d'atouts d'une grande complémentarité (montagne/lac) sur le plan touristique et présentent de grandes similitudes dans leurs évolutions et leurs enjeux. Cette proximité, géographique et d'objectifs, peut militer en faveur d'une adhésion au PNR de Chartreuse. La démarche de révision de la charte, le périmètre intégrant le territoire du Lac d'Aiguebelette, est en cours.

Maître d'ouvrage : CCLA/ communes /PNR de Chartreuse

15. Développer et poursuivre des coopérations autour de sujets ciblés et communs

L'analyse du fonctionnement du territoire du lac Aiguebelette a mis en évidence les relations qui existent avec les territoires voisins qui peuvent concerner la mise en œuvre de projets intercommunautaires, l'exercice de compétences, le fonctionnement de certains services ou bien encore le portage de procédures.

Ces coopérations doivent permettre de soutenir le propre développement du territoire du lac d'Aiguebelette .

Il convient donc d'une part, d'analyser leur fonctionnement actuel et si nécessaire de les faire évoluer et d'autre part, de réfléchir à la mise en œuvre de nouvelles coopérations permettant de répondre aux nouveaux enjeux et aux objectifs du territoire.

C'est dans ce cadre que la CCLA a déjà souhaité :

- se rapprocher du Parc de Chartreuse pour étudier les outils et moyens qui permettraient de mieux accompagner les politiques de la CCLA en matière de tourisme, d'environnement, d'agriculture, de mobilité. ...
- engager une réflexion avec l'agglomération Chambérienne sur la thématique de la mobilité inter-territoriale et la gestion de la fréquentation du lac.

Maître d'ouvrage : CCLA, SMAPS, PNR Chartreuse, acteurs socioprofessionnels/Agglomérations/Etat (Préfecture)

16. Préserver un pouvoir de décision locale et conserver une proximité entre les élus et la population

L'organisation de l'intercommunalité est en évolution régulière. Depuis plusieurs années, l'Etat tend à favoriser voire à imposer les regroupements d'EPCI dans l'objectif de créer des effets de mutualisation et de mettre en place des gouvernances locales à des échelles plus larges censées améliorer le fonctionnement des collectivités et la cohérence des politiques territoriales.

Avec un peu plus de 5600 habitants et 10 communes, la CCLA est un petit EPCI qui a pu « échapper » aux derniers regroupements imposés par les réformes territoriales et qui a, dans l'instant, fait le choix de ne pas fusionner avec les EPCI voisins, notamment la CC Val Guiers et la CC de Yenne. Cette position s'explique notamment par la cohérence du territoire du lac d'Aiguebelette en terme de bassin de vie, sa forte identité et la proximité qu'offre l'organisation actuelle avec les habitants.

Cependant, cette configuration pourra être amenée à évoluer et conduire la CCLA à rejoindre un espace de coopération plus grand.

Le territoire du Lac d'Aiguebelette constituant en lui-même un bassin de vie, les élus de la communauté de communes et les habitants veulent que toute nouvelle organisation permette d'une part, de préserver et de défendre les enjeux spécifiques au territoire actuel et d'autre part, de conserver le lien de proximité avec les habitants.

Maître d'ouvrage : CCLA et communes



CADRE ET CONDITIONS DE VIE

1. UN NIVEAU DE VIE CONFORTABLE

Une stagnation des catégories socioprofessionnelles traditionnelles

Le territoire de la CCLA bénéficie d'un bon niveau de revenu net par ménage, ainsi que d'une part importante de ménages imposés, au regard de la moyenne départementale et de la plupart des autres territoires savoyards.

7,4 % des ménages du territoire vivent sous le seuil de pauvreté. C'est peu au regard de la moyenne départementale

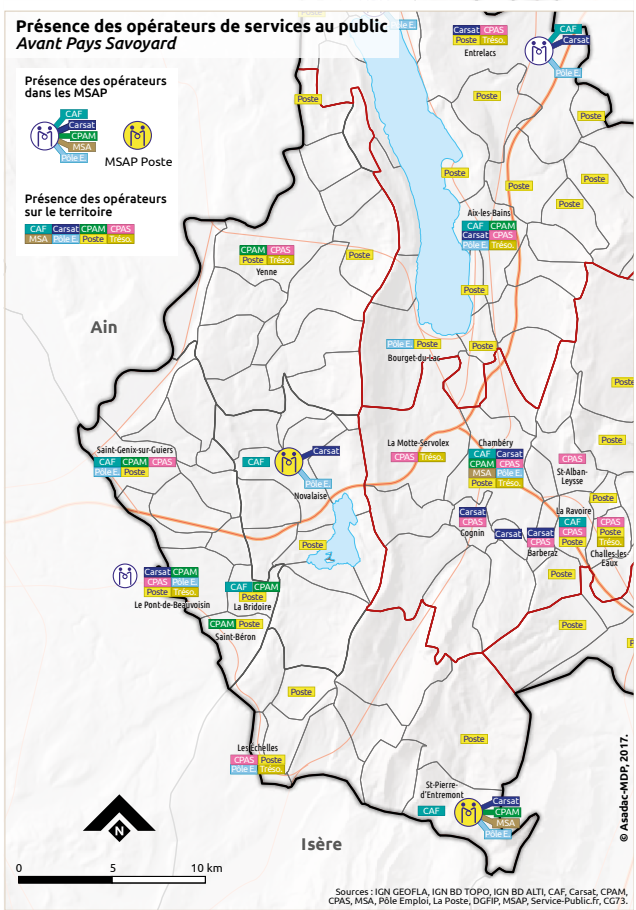
Territoires	Revenu net disponible médian	Part des ménages fiscaux imposés (en %)	Taux de pauvreté* (en %)
CC du Lac d'Aiguebelette	21 845	63.5	7.4
CC Coeur de Savoie	21 845	63.8	7.9
CC de Yenne	21 234	60	9
CC Grand Lac	22 622	65.1	9.7
CC Val Guiers	20 314	55.7	10.9
CA Grand Chambéry	21 643	63.6	11.2
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole	21 407	62.3	13.3
Savoie	21 442	63.3	10.4

Source : Filosofi 2017

* Le taux de pauvreté correspond à la proportion de population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population ; il s'établit actuellement à 1 026 euros mensuels. Le taux de pauvreté est de 14% en France

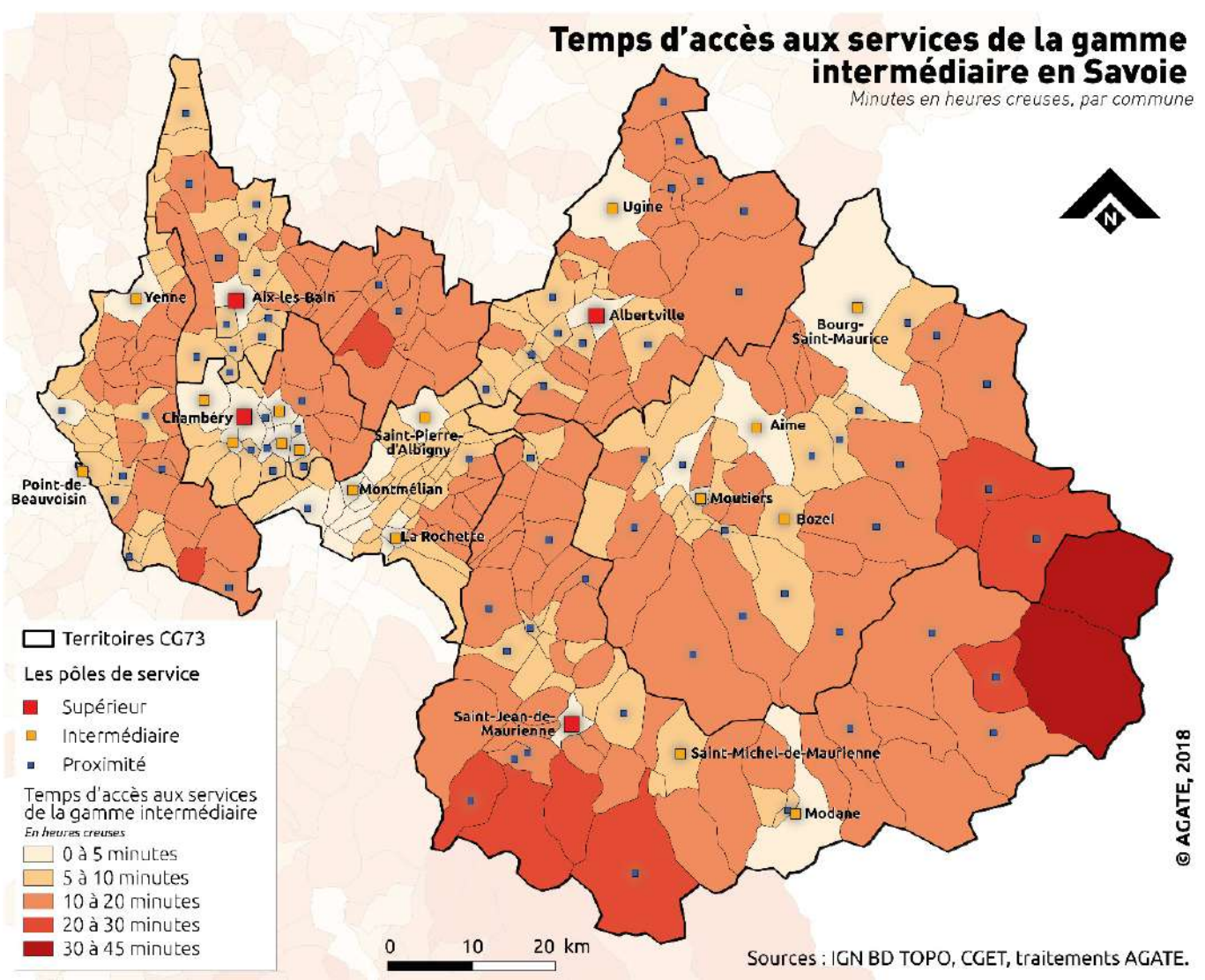
2. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

Des services de proximité présents sur le Bourg centre



Novalaise concentre la majorité de l'offre de services au public, qui rayonnent, pour la plupart, sur l'ensemble du territoire : Maison de services aux publics (avec permanences sociales, La Poste), Centre social, multi-accueil, professionnels de santé, EHPAD, collège, équipements culturels et sportifs...

Accessibilité aux agglomérations relativement bonne



S'il ne dispose pas de grands équipements (publics, culturels, sportifs et de loisirs), le territoire bénéficie d'une accessibilité relativement bonne, par l'autoroute (entre 5 et 20 mn), aux équipements dits de la « gamme intermédiaire » situés dans l'agglomération chambérienne.

3. DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES PRÉSERVÉS

– LA SUPERFICIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE EST DE 8 594 HECTARES. LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU, PACAGE 2017) EST DE 3082 HECTARES ET LA FORÊT COUVRE 3664 HECTARES. DEPUIS PLUS DE 10 ANS, LA SAU RESTE STABLE.

Le paysage naturel et agricole n'est pas chamboulé. Pour autant, les surfaces artificialisées ont progressé de près de 40 % en 13 ans au détriment des espaces naturels. Mais depuis 2006, la situation reste stable.

La Réserve Naturelle Régionale du Lac d'Aiguebelette



	1999	2000	2006	2012
Territoires artificialisés	1.8%	2.1%	2.5%	2.5%
Territoires agricoles	49.7%	50.4%	52%	52%
Forêts et milieux semi-naturels	42.3%	41.2%	39.2%	39.2%
Surfaces en eau	6.2%	6.2%	6.2%	6.2%

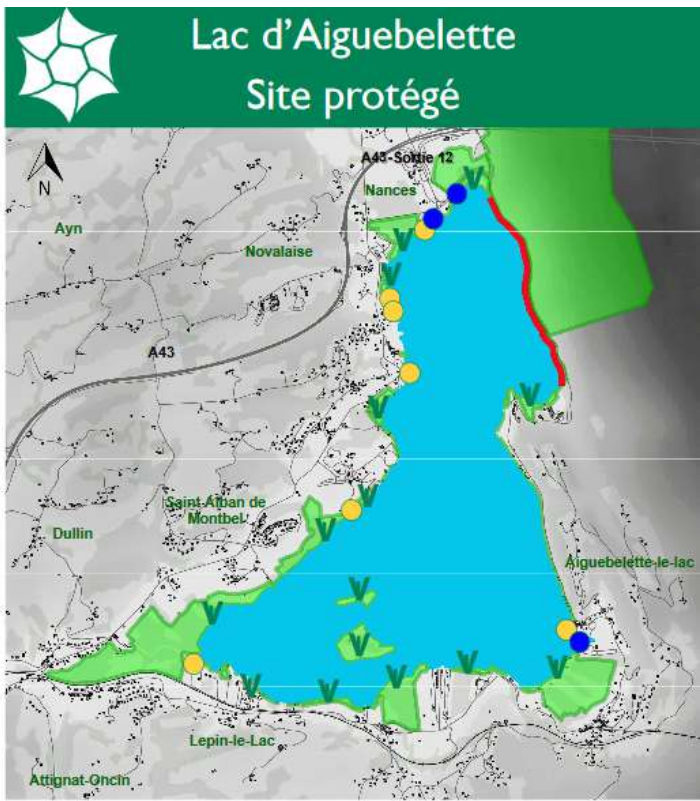
Source : Corin Land Cover DDT 73

4. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE FORTE AUGMENTATION DES TEMPÉRATURES QUI IMPACTE ÉGALEMENT LES LACS ALPINS

Depuis le 6 mars 2015, le lac d'Aiguebelette et une partie des zones forestières de la montagne de l'Épine sont classés en Réserve Naturelle Régionale (RNR). Avec 844 hectares, elle constitue l'une des plus grandes RNR.

Ce classement est l'aboutissement de décennies de travail, d'études et de concertation menés par la CCLA, les communes, les associations de protection du lac, en lien avec les services de la Région et le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie.

Reconnaissance de la qualité du patrimoine environnemental du territoire, la Réserve permet de renforcer les capacités de protection et de valorisation du lac et de ses milieux naturels. Elle constitue aussi une labellisation qui participe à la valorisation du territoire et à la mise en œuvre de la politique de développement écotouristique.



Zones naturelles classées et protégées
Voir au verso les interdictions dans ces zones

Zones naturelles protégées

Végétation fragile (roseaux, nénuphars,...)

Zones de baignade

Plages

Zone de baignade interdite par arrêté municipal

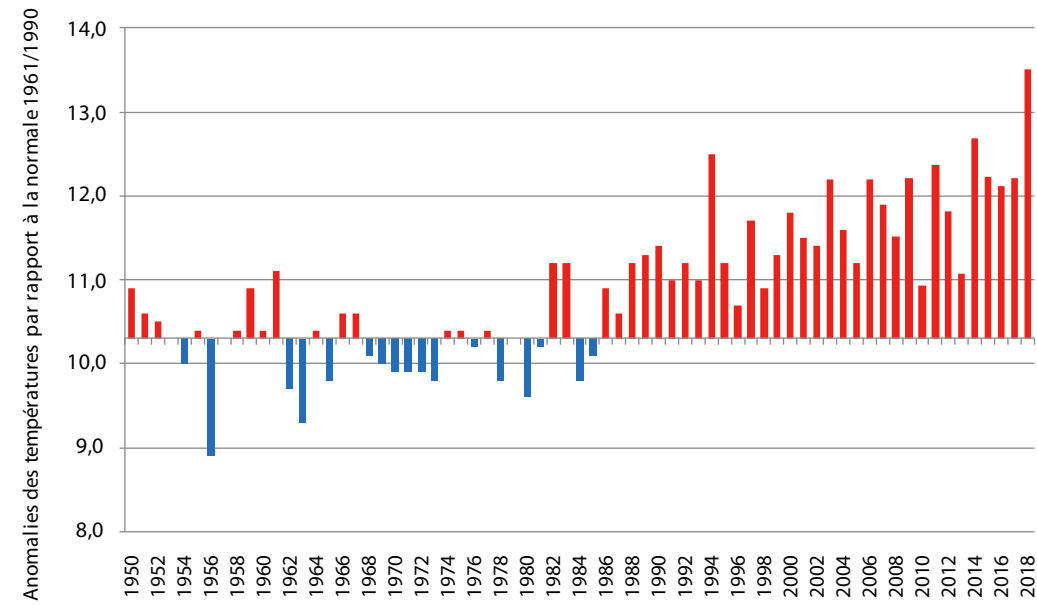
Mise à l'eau des embarcations

Accès public autorisé

Évolution des températures moyennes annuelles à Challes-Les-Eaux entre 1950 et 2018

L'augmentation des températures, enregistrées par une station de mesures de l'agglomération chambérienne, et identique à l'ensemble des Alpes, est continue depuis le début du siècle (environ +2,2°C).

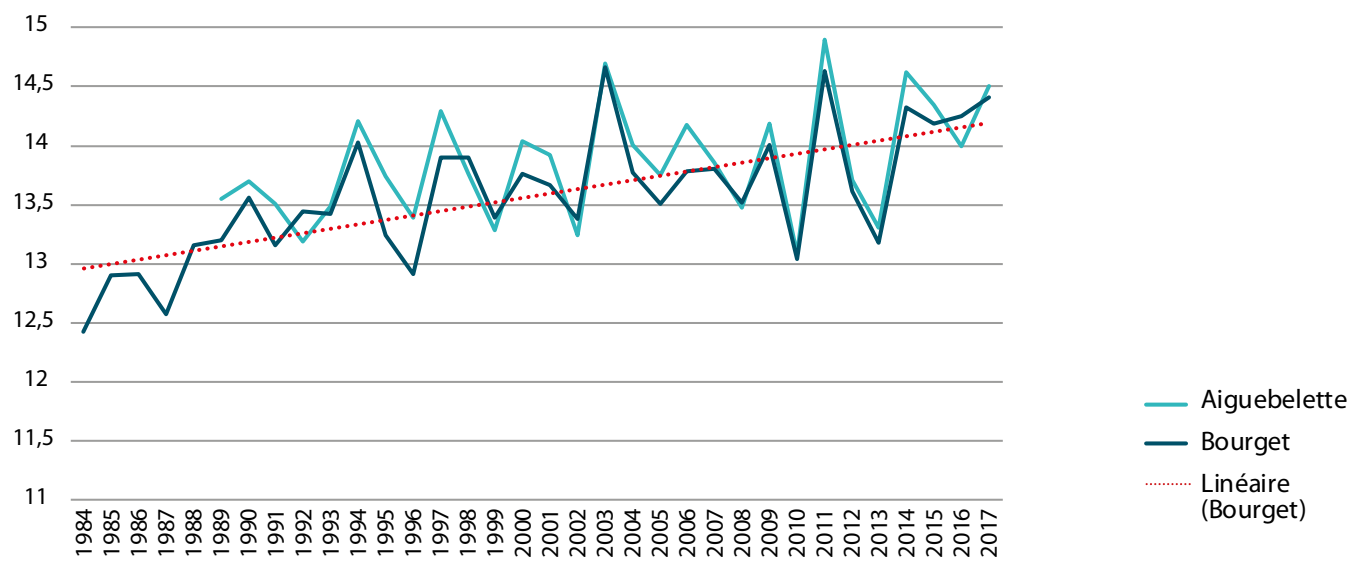
Elles ont fortement augmenté à la fin des années 1980, puis par palier après 2003 et ensuite 2014 jusqu'à aujourd'hui, 2018 étant l'année la plus chaude. Les saisons printanières et estivales sont celles qui connaissent les évolutions les plus importantes.



Source : données Météo-France, traitement Agate

Évolution des températures moyennes annuelles du lac d'Aiguebelette et du lac du Bourget

L'augmentation des températures des eaux du Lac d'Aiguebelette, comme celles du Bourget est de +1,2°C depuis la fin des années 80 (prise entre 2m et 5m de profondeur).



5. CADRE ET CONDITIONS DE VIE : EN SYNTHÈSE

FORCES

SOCIAL

- Une population avec un niveau de revenus globalement élevé (par rapport à la moyenne départementale)

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

- Une forte vitalité associative (culturelle, sportive, de services...)
- Des événements culturels reconnus
- Un centre social dynamique (AEL)
- Un EHPAD récent
- Un bon niveau de services de proximité à la population
- Un équipement phare : la base d'aviron
- Une bonne accessibilité à tous les services de niveau supérieur des bassins chambériens et aixois

ENVIRONNEMENT/RESSOURCES

- Un cadre environnemental et paysager remarquable, élément fédérateur et identitaire du territoire
- Une politique forte de préservation des espaces et du cadre de vie (Réserve Naturelle Régionale, ...) et de gestion des usages du lac par la CCLA
- Des milieux aquatiques et des zones humides préservés et protégés
- Un patrimoine palafittique intéressant

OPPORTUNITÉS

- Le SCoT qui accompagne la maîtrise de l'urbanisation
- Vers une démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS)

FAIBLESSES

SOCIAL

- Une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA
- Un isolement des populations défavorisées ou empêchées et une augmentation du nombre de parents isolés
- Peu de valorisation de l'économie sociale et solidaire

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

- Certains équipements sportifs vieillissants et en nombre insuffisant
- Une couverture très haut débit insuffisante
- De petites collectivités qui ne permettent pas la création d'équipements notamment pour les jeunes (sports et lieux d'échanges)
- Trop peu de lieux adaptés à l'accueil des petits
- Un déséquilibre des services de proximité, concentrés sur un ou deux pôles
- Une Maison des services au public (Msap) qui ne répond pas à la demande de façon optimale
- Le manque d'infrastructures et d'équipements artistiques et culturels

ENVIRONNEMENT/RESSOURCES

- Une réflexion commune limitée sur la planification territoriale à l'échelle de la CCLA

MENACES

- Des besoins de services pour les personnes âgées qui vont croître ; un besoin de pérenniser l'EHPAD d'un point de vue économique (agrandissement ?)
- Un choix de mode de vie plus urbain notamment pour les jeunes actifs ; un risque d'exclusion de la jeunesse du fait du renchérissement du territoire
- Le risque d'isolement des personnes seules et à faibles revenus en raison du « tout voiture » et de la baisse du service de transport en commun
- La fracture numérique notamment avec les personnes âgées
- Des nuisances dues à la sur-fréquentation des axes de communication
- Des risques de pollution du lac, de dégradation de la qualité de l'air et de la qualité des paysages
- La vulnérabilité des espaces (naturels et agricoles) face aux aléas et changements climatiques
- La baisse du nombre d'agriculteurs qui peut remettre en cause la gestion et l'entretien des espaces

6. LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE L'AXE 3



– VERS UNE BONNE GESTION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

La qualité du cadre de vie est autant une question d'environnement naturel, paysager et urbain que de présence de services et d'activités sociales nécessaires aux habitants. Le territoire doit pouvoir offrir à ses habitants ces conditions de vie dans un cadre préservé en même temps que les habitants doivent être partie prenante de la création de ces conditions de vie. Le niveau de services et d'équipements et la vitalité associative favorisant l'implication des

jeunes et des adultes dans l'animation du territoire seront au cœur de l'action des collectivités du territoire. Cette implication conjointe des habitants et des collectivités locales est une condition indispensable de l'engagement du territoire dans les transitions écologiques, énergétiques et climatiques qui s'imposent de plus en plus fortement.

6.1 POUR UN BON MAILLAGE DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE ET UNE FORTE VITALITÉ SOCIALE

Face à l'évolution des besoins sociaux, au retrait et à la fermeture de nombreux services sur les territoires, et à la dématérialisation, les collectivités locales s'interrogent sur les réponses à apporter à leur niveau en matière d'offre territoriale de services au public. Il s'agit de répondre aux enjeux d'attractivité du territoire, de qualité de vie des habitants et aux besoins croissants de services. Cependant, dans un contexte de raréfaction des moyens des collectivités, l'enjeu pour les collectivités est d'assurer un niveau satisfaisant d'équipements et de services, en optimisant la répartition et la localisation des services et équipements.

– OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

17. Organiser un maillage de services au public dans une logique de proximité et d'accessibilité physique et sociale

La première étape de cet objectif consiste à mener une étude/réflexion sur la mutualisation des services au public (administratif, sport, commerce, ...) et leur répartition géographique sur le territoire.

La seconde étape devrait voir l'ouverture d'une «véritable» Msap, tête de pont d'un maillage des services au public mutualisé et répartis sur le territoire (avec antennes et permanences) avec la création d'un second pôle de services au sud du lac pour lequel il serait éventuellement envisagé l'acquisition de l'ancienne école du Gué des Planches. Enfin il conviendra de créer un outil de communication sur les services, les équipements, les commerces, les artisans, les transports...

Maître d'ouvrage : CCLA / AEL / Associations / Communes

Parmi les services, le maintien de ceux liés à la santé impose d'apporter de nouvelles formes d'organisation, permettant de mutualiser des coûts et de proposer des conditions d'exercice aux praticiens adaptées aux modes de vie d'aujourd'hui. La création d'une maison de santé permettra de répondre à cette évolution et de pérenniser une offre santé de qualité.

Maître d'ouvrage : Commune de Novalaise / professionnels de Santé

18. Assurer la qualité de la couverture numérique sur l'ensemble du territoire et accompagner les usages du numérique

La présence du réseau très haut débit devient une nécessité dans les usages professionnels mais également domestiques. Si le déploiement du réseau en Savoie est du ressort du Conseil Départemental, la communauté de communes doit prendre rang dans ce déploiement mais également s'investir dans l'accompagnement aux usages du numérique. La numérisation de la société nécessite pour certains publics qu'ils soient accompagnés dans leur démarche et l'apprentissage de ces nouvelles technologies. La future Maison de Services aux publics pourrait porter ce service de médiation.

Maître d'ouvrage : Etat / Département / opérateurs / CCLA

19. Développer des lieux de rencontres notamment pour les jeunes

Les attentes de la jeunesse évoluent. Il faut que le territoire du Lac d'Aiguebelette puisse y répondre en aménageant des lieux déjà existants sur le territoire pour les mettre à disposition d'associations et de la jeunesse, le cas échéant en créant de nouveaux lieux. L'implication de la jeunesse dans la vie des collectivités (conseil municipal / communautaire jeunes) constitue également un axe de travail important.

Maître d'ouvrage : Communes / CCLA / AEL (projet social) / Associations / jeunes

20. Favoriser une meilleure implication et participation des habitants à la vie locale en encourageant l'innovation associative et citoyenne

L'élaboration de ce projet de territoire l'a montré, aujourd'hui de nouvelles formes d'échange et de concertation doivent s'organiser entre les collectivités, leurs élus et les habitants.

La communauté de communes proposera la mise en place d'un conseil citoyen pouvant prendre la forme d'un Conseil Local de Développement (avec rencontres régulières pour permettre des échanges élus-habitants). Des temps d'échanges et de partage entre habitants seront proposés (veillées) et un accompagnement à la vie associative (mutualisation ou prêt de matériel pour les associations, subventions, etc...) seront instaurés. Enfin des tiers-lieux, permettant de décroisonner les publics en regroupant différentes fonctions à destination des habitants, des associations et des activités économiques seront développés (coworking, lieux d'échanges entre citoyens, lieux ressources, services publics, entraide)

Maître d'ouvrage : CCLA / Communes / AEL / Associations

21. Développer une offre de transport alternative à la voiture individuelle comme facteur de rapprochement de la population

Les services à la mobilité sont très attendus de la population. Des propositions ont été faites dans le cadre de l'axe 2, objectifs 12 et 13 / actions transport-déplacements auxquelles il faut se reporter.

22. Poursuivre les infrastructures pour les déplacements doux

C'est un axe de travail sur lequel la communauté de communes s'est engagée et continuera de l'être. Cette question a été abordée dans le cadre de l'axe 2, objectifs 7 et 12 (Terminer les liaisons (pédestres et cyclables) entre les villages et la piste cyclable sur l'ensemble du tour du lac) auxquels il faut se reporter.

Maître d'ouvrage : CCLA

23. Renforcer l'offre d'équipements sportifs en l'adaptant aux besoins des communes et des habitants (notamment dans la partie sud du lac)

Les pratiques sportives sont de plus en plus nombreuses et les pratiquants également. Le territoire ne dispose aujourd'hui que d'un seul gymnase dont l'usage est important. La construction d'un tel équipement est très onéreuse. Une étude préalable des besoins en matière d'offre sportive et des potentiels d'occupation des équipements existants devra être menée avant d'envisager tout investissement en équipements sportifs. L'aménagement de lieux de moindre ampleur, adaptés à des activités à faible effectif, ou nécessitant peu de matériel (gym volontaire, yoga, arts martiaux, etc.) sera étudié et accompagné, en évitant la concentration de ces équipements autour du pôle sportif existant.

Maître d'ouvrage : CCLA / communes

24. Soutenir la création d'équipements culturels, la pratique et la diffusion du spectacle vivant

Les associations et la vie culturelles sont dynamiques sur le territoire. Une scène musicale extérieure avec la création d'un amphithéâtre naturel sur les pentes du Sougey complèterait cette dynamique avec un double objectif, celui de conforter l'offre touristique en période estivale et celui d'offrir aux associations culturelles et aux jeunes un espace de diffusion unique. La mutualisation des équipements communaux sera recherchée, éventuellement en permettant une spécialisation de certains lieux pour les adapter à des besoins spécifiques (parquet de danse, accueil jeune public, etc.)

Maître d'ouvrage : CCLA, communes

6.2 UN TERRITOIRE QUI S'ENGAGE DANS LES GRANDES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, ÉNERGETIQUE ET CLIMATIQUE

Dans un contexte de forte dépendance aux énergies fossiles, de changement climatique avec des conséquences immédiates et perceptibles, d'engagements pris sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'Etat comme les collectivités locales, doivent aujourd'hui s'engager dans une transition vers un modèle de société plus sobre et moins consommateur de ressources non renouvelables. Aussi, de par son cadre de vie unique, la CCLA a une responsabilité particulière et doit être en mesure de mener une politique volontariste de préservation de ses espaces et de mobilisation de tous les atouts, basée sur l'innovation, la croissance verte, la sobriété et la résilience.

– OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

25. Préserver l'environnement, les paysages et les ressources naturelles de la pression résidentielle, touristique et des différents flux

La qualité environnementale revient toujours comme le principal atout du territoire. Pour autant, sa préservation est un travail constant. La communauté de communes en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels est déjà fortement engagée dans ce domaine. Elle se propose de poursuivre son action avec le développement :

- de poursuivre les démarches initiées dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et notamment de s'engager dans la démarche « Territoire à Energie Positive » portée par le Parc de Chartreuse (cf point 27)
- d'un plan d'actions à l'environnement/ développement durable à destination des scolaires/citoyens/touristes (évenementiels, pédagogiques, de sensibilisation) ;
- d'une action de lutte contre la pollution lumineuse ;
- d'une optimisation de sa politique de réduction des déchets ménagers et de développement des pratiques de tri avec notamment une meilleure répartition des points d'apports des déchets, une nouvelle organisation de la collecte, un renforcement des démarches de sensibilisation, etc...

Maître d'ouvrage : CCLA

26. Concilier les différents usages et utilisations des espaces naturels avec les enjeux de préservation

Les espaces naturels accueillent de multiples activités : sports de plein air, chasse, loisirs mais aussi activités économiques avec l'exploitation forestière. Cette multiplicité des usages engendre parfois des conflits et certaines pratiques peuvent être impactées pour les milieux naturels. La communauté de communes se propose d'assurer un rôle de médiation et de contrôle de ces activités dans le cadre notamment de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale pour mieux maîtriser, concilier les usages et limiter les risques d'impacts pour le milieu.

Maître d'ouvrage : CCLA / CCLA-CEN / Communes

27. Devenir un territoire à énergie positive

La transition énergétique concerne autant les habitants, les activités économiques que les collectivités. Face au changement climatique, à la pollution de l'air et au renchérissement des énergies fossiles, le territoire du lac d'Aiguebelette souhaite s'engager dans sa transition énergétique. Pour cela, il souhaite :

- intégrer la démarche TEPOS du Parc Naturel Régional de Chartreuse,
- réaliser un diagnostic spécifique à l'échelle du territoire et identifier les leviers d'actions,
- inciter et accompagner la création de centrales photovoltaïques villageoises,
- favoriser et valoriser la production hydro-électrique via le lac d'Aiguebelette, etc...

Maître d'ouvrage : PNR de Chartreuse / CCLA

28. Sensibiliser aux enjeux environnementaux du territoire

Cette question a été abordée préalablement au sein de différents objectifs. C'est un objectif qui est essentiel car la connaissance des enjeux par le plus grand nombre ouvre la voie à la préservation durable. La sensibilisation est une mission qui doit être partagée et assumée par toutes les parties prenantes de la gestion de l'espace. La communauté de communes porte ses propres actions (cf objectif 25). Elle doit inciter ses autres partenaires à relayer et porter leurs propres actions.

Maître d'ouvrage : Communes/ SMAPS

Ce projet traduit notre ambition pour un territoire du Lac d'Aiguebelette vivant, dynamique et accueillant, capable de répondre aux enjeux et aux évolutions de notre temps. Vous avez été nombreux à contribuer à ce projet, élus, habitants, acteurs associatifs, dirigeants d'entreprises et agriculteurs. Toutes les composantes de notre territoire ont été représentées dans cette démarche participative.

Nous devons trouver les voies pour poursuivre cette concertation. Car, ce projet, il faudra le faire vivre et le mettre en œuvre.

Nous tenions à féliciter et à remercier chacune et chacun d'entre vous pour la richesse des débats, pour le respect mutuel qui a toujours prévalu et pour la motivation dont font part toutes les idées et propositions qui ont été réunies.



Réalisation : ©Agate - 2019

Crédits photos : JP Dupraz | Pascal Gombert | C. Foucrier | Manuel Bouron



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Maison du Lac
Cusina
73470 Nances

04 79 28 78 64
ccla@ccla.fr
www.ccla.fr



Bâtiment Évolution
25 Rue Jean Pellerin
CS 32631
73026 CHAMBERY CEDEX

04 79 68 53 00
www.agate-territoires.fr